



# S TRATÉGIE RÉGIONALE POUR L'EMPLOI EN HAUTS-DE-FRANCE





Bénéficiant d'une position stratégique au carrefour de l'Europe, à proximité des grands centres d'affaires que sont Londres, Amsterdam, Bruxelles, Luxembourg et Paris, la région Hauts-de-France est l'un des territoires les plus dynamiques de France et d'Europe.

Cet environnement économique exceptionnel lui a permis de s'élever au 3<sup>e</sup> rang des régions françaises, de générer 153 milliards de Produit Intérieur Brut se situant ainsi au 4<sup>e</sup> rang national. Les Hauts-de-France sont aussi la 3<sup>e</sup> région d'accueil d'investissements étrangers en flux cumulé depuis 20 ans.

Le tissu productif y est en pleine mutation et dispose d'avantages compétitifs majeurs sur des marchés porteurs tels que la chimie, l'automobile et le ferroviaire, la métallurgie et les industries agroalimentaires. La région compte d'ailleurs parmi les plus grandes régions agricoles de France, en particulier dans les grandes cultures. Le secteur tertiaire, et notamment les services aux entreprises et aux particuliers, continue également à se développer et concentre deux tiers des emplois.

Riche de ces atouts, la région doit saisir ces opportunités nouvelles pour développer l'accompagnement et le retour à l'emploi des publics qui en sont à la recherche, et parmi eux tout particulièrement les jeunes.

Avec 6 millions d'habitants, les Hauts-de-France sont en effet la région métropolitaine la plus jeune de France (4 habitants sur 10 ont moins de 30 ans). Il s'agit d'un atout supplémentaire sur lequel nous devons concentrer nos efforts afin d'orienter les jeunes vers ces secteurs et de leur proposer des parcours de formation adaptés aux besoins du marché du travail.

Certes, le taux de chômage est plus élevé dans les Hauts-de-France par rapport à la moyenne nationale, et le chômage de longue durée persiste, en particulier dans certains territoires qui concentrent les difficultés économiques et sociales.

Mais la région dispose d'un potentiel de croissance exceptionnel qui éclaire et guide notre action dans un cadre qui se devait aussi d'évoluer pour mieux relever ces défis.

C'est pourquoi, le Service Public pour l'Emploi Local (SPEL) est devenu en 2016 un lieu fédérateur visant à renforcer la coordination des politiques de l'emploi, de l'orientation et de la formation au service des demandeurs d'emploi et des entreprises de notre région.

Il est également devenu un lieu d'impulsion suscitant une façon innovante de travailler ensemble pour les acteurs de terrain, dans un cadre partenarial plus large et associant plus étroitement la sphère économique.

Ce nouveau SPEL, mis en place dans les 26 arrondissements que compte la région Hauts-de-France pour être au plus près des problématiques territoriales, permet de répondre à ces enjeux par une approche proactive et convergente au service d'une stratégie régionale État-Région commune et renforcée telle que prévue par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

La formation et l'orientation des jeunes, l'accompagnement vers l'emploi des publics en difficulté, la transition vers les métiers d'avenir et l'appui-conseil aux entreprises en mutation sont au cœur de la Stratégie Régionale pour l'Emploi (SRE) en Hauts-de-France.

C'est désormais dans le cadre rénové du SPEL, ainsi que dans celui du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) adopté en décembre 2016, que s'exerce la coordination nécessaire entre l'État et le Conseil régional.

Ces deux outils de pilotage constituent des cadres de référence essentiels pour permettre la montée en compétence de la région et l'adaptation de ses habitants et de son tissu économique à la révolution numérique, aux mutations technologiques et à la Troisième révolution industrielle, ainsi que pour la conduite de projets structurants, comme par exemple le Canal Seine Nord Europe ou la revitalisation du bassin minier.

C'est autour de ces objectifs que les services de l'État sont pleinement mobilisés.



Michel LALANDE

Préfet de la région  
Hauts-de-France  
préfet du Nord

# STRATÉGIE RÉGIONALE POUR L'EMPLOI EN HAUTS-DE-FRANCE 2016-2018

<b>1. ORIENTATION PUBLICS</b>	<b>ÉDITER DES SOLIDARITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES POUR LES ACTIFS FRAGILISÉS</b>	<b>6</b>
1.1	UN PILOTAGE RÉNOVÉ DE LA POLITIQUE EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES JEUNES	7
1.1.1	Renforcer le pilotage des dispositifs dans une logique de parcours	7
1.1.2	Accentuer la modernisation du réseau des missions locales	7
1.1.3	Garantir la coordination des acteurs en faveur du repérage, de l'accompagnement et de l'emploi des jeunes	8
1.2	APPORTER UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS DES PUBLICS EN DIFFICULTÉS	9
1.2.1	Maintenir le lien entre les seniors et le marché du travail	9
1.2.2	Adapter l'offre d'insertion aux publics prioritaires et aux besoins économiques	9
1.2.3	Soutenir l'emploi des travailleurs handicapés par les entreprises adaptées	10
1.3	ACCROÎTRE L'ACTION PUBLIQUE DANS LES TERRITOIRES MARGINALISÉS	10
1.3.1	Favoriser l'insertion professionnelle des publics résidant dans les quartiers prioritaires et les zones rurales	10
1.3.2	Renforcer la mobilité	11
<b>2. ORIENTATION ENTREPRISES</b>	<b>RENFORCER LES CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES IMPACTÉES PAR LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES</b>	<b>12</b>
2.1	ORGANISER LA DIFFUSION D'UNE OFFRE DE SERVICES INTÉGRÉE	13
2.1.1	Proposer une offre de services institutionnelle coordonnée et efficiente	13
2.1.2	Promouvoir une offre de services interprofessionnelle	14
2.2	UTILISER LA DYNAMIQUE PARTENARIALE POUR DÉVELOPPER L'EMPLOI EN ENTREPRISE	15
2.2.1	Anticiper les besoins en compétences des entreprises	15
2.2.2	Étendre la diffusion des politiques territoriales	16
2.3	STIMULER L'ENTREPRENARIAT	16
<b>3. ORIENTATION TERRITOIRES</b>	<b>TERRITORIALISER LA POLITIQUE D'EMPLOI</b>	<b>17</b>
<b>4. FICHES ACTION</b>		<b>19</b>
<b>5. ANNEXES</b>		<b>77</b>
5.1	DIAGNOSTIC DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE	78
5.2	GLOSSAIRE	79

## UN CADRE STABLE, COORDONNÉ ET VOLONTARISTE POUR UNE POLITIQUE D'EMPLOI ÉQUILIBRÉE

Région de tradition industrielle, les Hauts-de-France ont été affectés par les difficultés d'une reconversion encore inachevée. De profondes transformations se sont accompagnées de fractures économiques et sociales majeures : chômage persistant, plans sociaux et inégalités territoriales.

Face à cette situation, l'État consacre des moyens conséquents aux politiques d'emploi. En 2015, 3,6 milliards d'euros ont été mobilisés en faveur de l'emploi en Hauts-de-France. Deux tiers des dépenses prennent la forme d'exonérations intégralement compensées par l'État (réduction bas salaires, alternance, réduction salariale sur les heures supplémentaires...). Ces exonérations s'ajoutent aux dépenses directes en faveur de l'emploi estimées en Hauts-de-France à 11,4 % des dépenses nationales dans une région concentrant 9,2 % des actifs. Ces moyens doivent être utilisés au service de priorités identifiées dans un cadre partenarial stable sur plusieurs années afin de mobiliser l'ensemble des ressources disponibles, dans un contexte clarifié pour les bénéficiaires.

L'évolution des métiers et les mutations du tissu économique s'amplifient, à l'intérieur de cycles de plus en plus rapides. De nombreux acteurs activent des dispositifs d'accompagnement auprès des entreprises, selon des modalités propres et des enjeux insuffisamment coordonnés. Pour autant, les plus petites entreprises souvent exclues des réseaux peinent à bénéficier d'un service à la hauteur de leurs besoins pour être accompagnées aux étapes clés de leur développement.

L'État propose de renforcer la coordination sectorielle, interprofessionnelle et territoriale pour soutenir chaque entreprise, quels que soient sa branche, sa taille, son implantation ou ses contacts institutionnels habituels. La coordination reposerait sur une mise en réseau assurant neutralité et respect des prérogatives et expertises de chaque intervenant.

Les imperfections du marché du travail s'expriment enfin dans chaque bassin d'emploi selon leurs spécificités. Elles sont corrigées par l'application locale des politiques d'emploi articulées avec les politiques de formation et de développement économique.

Un déploiement équilibré des politiques d'emploi impose une juste répartition des moyens et de l'intensité de l'effort, plus spécifiquement tournés vers les territoires où le maillage des acteurs économiques est le moins dense.

La SRE 2016-2018 constitue le cadre pluriannuel de la politique d'emploi pilotée par le préfet de région. Son champ porte sur les actifs fragilisés par les dysfonctionnements du marché du travail, les entreprises confrontées aux mutations économiques et les territoires aux ressources variables. Les opérateurs de l'emploi coordonnés par l'État et le Conseil régional sont pleinement associés à la mise en œuvre opérationnelle des actions, ainsi que les autres partenaires du Service Public de l'Emploi (SPE), au premier rang desquels Pôle emploi.

Cette stratégie en matière d'emploi élaborée à l'échelon régional s'inscrit dans le cadre de la loi n°2014-288 du 5 mars relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et de l'instruction du gouvernement du 15 juillet 2014 relative à l'organisation et au rôle du SPE dans les territoires. Elle s'articule avec les politiques d'orientation et de formation professionnelle relevant du Conseil régional et du Rectorat et coordonnées au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP) présidé conjointement par l'État et le Conseil régional. De même, elle s'articule avec le plan régional d'insertion des travailleurs handicapés couvrant les dimensions formation professionnelle, emploi et maintien dans l'emploi pour les personnes en situation de handicap.

**En 2015, 3,6  
milliards d'euros  
ont été mobilisés  
en faveur de  
l'emploi en  
Hauts-de-France**

## Édifier des solidarités économiques et sociales pour les actifs fragilisés

La commission emploi et mutations économiques du CREFOP constitue le lieu de suivi et d'évaluation de cet axe stratégique.

## 1.1

### UN PILOTAGE RÉNOVÉ DE LA POLITIQUE EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES JEUNES

#### 1.1.1 - Renforcer le pilotage des dispositifs dans une logique de parcours

Le cloisonnement entre dispositifs et opérateurs sera dépassé afin de proposer un accompagnement global aux jeunes.

Un pilotage cohérent des dispositifs emploi proposés par le SPE sera assuré au niveau régional et territorial afin de garantir l'articulation des outils existants, des actions financées par l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) et des dispositifs nouveaux tels que la garantie jeune.

La coordination orientation / emploi / formation sera assurée à l'échelon infra-départemental pour garantir le parcours global du jeune vers l'emploi.

#### 1.1.2 - Accentuer la modernisation du réseau des missions locales

L'appui régional aux missions locales reposera sur un partenariat de l'État et du Conseil régional avec l'Association Régionale des Élus pour la Formation, l'Insertion et l'Emploi. Son fonctionnement sera revu pour mieux lier les moyens (orientation, formation) à la finalité (insertion dans l'emploi).

La professionnalisation des missions locales sera renforcée pour optimiser les ressources importantes mises à leur disposition. Un rapprochement vers les entreprises sera opéré, notamment via les plateformes pour l'avenir et l'emploi des jeunes du Conseil régional que l'État propose officiellement d'associer au SPE.

## Orientation publics

Pour les jeunes décrocheurs, faciliter l'accès aux formations professionnalisantes et à l'emploi

### 1.1.3 - Garantir la coordination des acteurs en faveur du repérage, de l'accompagnement et de l'emploi des jeunes

La mise en œuvre d'un accompagnement rénové au cœur duquel se situe le parcours du jeune impose une vision globale allant de la formation à l'emploi, en passant par l'orientation et l'inclusion.

Pour les jeunes sortis sans qualification, des passerelles plus directes entre acteurs du SPE et de l'Éducation nationale devront être créées pour faciliter l'accès aux formations professionnalisantes et à l'emploi, notamment à travers les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs. Une gouvernance partagée État / Conseil régional sera installée. Un accord-cadre signé par le préfet de région, le président du Conseil régional et les missions locales sera défini pour assurer notamment la coordination des acteurs sur le repérage des jeunes, l'accompagnement et la médiation.

### 1.2.1 - Maintenir le lien entre les seniors et le marché du travail

Face au décrochage des taux d'activité et d'emploi des seniors, un plan d'action régional axé sur la gestion des âges sera construit dans une démarche partenariale sur la base d'une étude objectivant les freins de retour à l'emploi des seniors.

Les liens avec les branches professionnelles seront renforcés afin d'utiliser les outils dédiés des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA), souvent développés au travers d'Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences (ADEC) ou d'actions spécifiques de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

L'État poursuivra le déploiement d'actions de communication ciblées sur le contrat de génération et le conseil en ressources humaines afin de promouvoir les mesures favorables au maintien dans l'emploi des seniors.

Les contrats aidés continueront à être priorisés sur les demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans, en particulier de longue durée. La mobilisation déjà importante s'accompagnera de la recherche de nouveaux employeurs.

Les résultats seront suivis au niveau régional, départemental et local.

### 1.2.2 - Adapter l'offre d'insertion aux publics prioritaires et aux besoins économiques

Profondément rénovée en 2014, l'insertion par l'activité économique sera mobilisée sous l'égide du pilotage engagé par le préfet de région, en cohérence avec les objectifs partagés avec les conseils départementaux dans le cadre des conseils départementaux de l'insertion par l'activité économique.

La stratégie aura pour objectifs de :

- Stabiliser un niveau élevé de recrutements dans un contexte de réforme des modalités d'aides versées par l'État au profit des parcours d'insertion ;
- Disposer d'une offre d'insertion globale corrélée avec les publics prioritaires et les besoins économiques de chaque territoire dans le souci d'optimiser les solutions de retour à l'emploi durable ;
- Dans les pratiques d'accompagnement et les moyens conjugués de l'État, des collectivités territoriales et des opérateurs de la politique de l'emploi, systématiser le recours aux solutions nouvelles offertes en matière de professionnalisation, de qualification et de découverte des métiers ou périodes d'immersion mobilisées par le SPE.

Cette stratégie s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Utiliser les outils  
dédiés développés  
au travers des  
ADEC ou des  
GPEC

## Orientation publics

Améliorer le repérage du public et identifier durablement avec l'appui des réseaux dédiés

### 1.2.3 - Soutenir l'emploi des travailleurs handicapés par les entreprises adaptées

Outre la dynamique de partenariat engagée dans le cadre du plan régional d'insertion des travailleurs handicapés, le secteur adapté sera modernisé afin de favoriser l'insertion des travailleurs handicapés. Des outils et des compétences seront notamment mutualisés entre les entreprises adaptées.

## 1.3

### APPORTER UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS DES PUBLICS EN DIFFICULTÉS

Les actions régionales en faveur des quartiers prioritaires sont menées sous l'égide des préfets de département.

#### 1.3.1 - Favoriser l'insertion professionnelle des publics résidant dans les quartiers prioritaires et les zones rurales

Dans les territoires marginalisés, l'État a pour objectif de lever les freins d'accès à l'emploi, de lutter contre les stéréotypes, d'agir sur le recrutement des employeurs connus et à venir et de développer une stratégie de remédiation vers les institutions.

L'État veillera à la présence d'antennes des acteurs du SPE dans ces territoires. L'articulation entre les acteurs de l'emploi et les acteurs sociaux agissant dans les quartiers sera renforcée pour assurer une meilleure prise en charge des jeunes en déshérence et une coordination optimale des financements.

Un travail partenarial avec les acteurs locaux sera mené pour améliorer le repérage du public par les missions locales et Pôle emploi. Ces personnes seront ensuite plus durablement identifiées en s'appuyant sur des réseaux dédiés tels que les délégués du préfet, les tuteurs, ainsi qu'en développant les liens avec les familles.

### 1.3.2 - Renforcer la mobilité

La mobilité des actifs par l'accès à un emploi en dehors du quartier sera recherchée au travers des cellules opérationnelles locales. Les cellules pourront s'inspirer d'initiatives nées du monde de l'entreprise pour faciliter la mobilité de leurs salariés.

Pour les jeunes, cette mobilité pourra notamment être prise en charge par l'IEJ.

Des expérimentations seront en outre menées avec des employeurs de contrat initiative emploi ou d'emploi d'avenir pour faciliter le recrutement d'actifs en dehors de leurs quartiers.

II

## Orientation entreprises

**Renforcer les capacités  
de développement des  
entreprises impactées  
par les mutations  
économiques**

La commission emploi et mutations économiques du CREFOP constitue le lieu de suivi et d'évaluation de cet axe stratégique.

### 2.1

## ORGANISER LA DIFFUSION D'UNE OFFRE DE SERVICES INTÉGRÉE

### 2.1.1 - Proposer une offre de services institutionnelle coordonnée et efficiente

Depuis plusieurs années, l'État et le Conseil régional ont structuré une démarche d'anticipation des mutations économiques grâce aux financements alloués dans le cadre des Contrats de plan État Région. Parallèlement, les branches professionnelles ont développé des outils d'accompagnement par l'intermédiaire de leurs OPCA.

Ces outils nationaux et régionaux sont mis en relation au sein des contrats d'objectifs sectoriels signés dans le cadre du CPRDFOP mais pourraient être davantage promus. L'information peine à parvenir aux entreprises, notamment les plus petites, alors qu'un soutien en ressources humaines peut souvent favoriser l'accompagnement de leur développement. Plus largement, la réponse apportée aux entreprises doit être globale en incluant des problématiques complémentaires aux mutations économiques (trésorerie, financement, innovation, international, intelligence économique...).

Face à la multiplicité des acteurs intervenant en entreprise et la persistance de financements croisés, l'État propose de mettre en synergie les réseaux au contact des entreprises afin de proposer une offre de service complète. Des partenariats seront recherchés en ce sens avec les services de l'État et les autres institutions, en tenant compte de la rationalisation des représentations locales de certains acteurs économiques.

À ce titre et aux côtés des autres acteurs investis sur ce champ (chambres consulaires, intercommunalités), l'État en région souhaite prioriser les actions des maisons de l'emploi en direction des visites d'entreprise.

L'offre de services aux entreprises sera recensée pour être davantage coordonnée. À partir de la cartographie des acteurs de l'emploi, les réseaux accompagnant les entreprises et les territoires mal ou non couverts seront identifiés. Les modalités d'animation des réseaux seront adoptées collectivement.

Le réseau engagé dans la démarche sera équipé pour renseigner ou orienter l'entreprise vers le bon interlocuteur par des outils collaboratifs que l'État se propose de financer.

Mettre en synergie  
les réseaux au  
contact des  
entreprises afin  
de proposer une  
offre de service  
complète

## Orientation entreprises

La prospection sera organisée entre les opérateurs locaux de l'emploi, tout en rappelant que l'entreprise reste libre du choix de son interlocuteur. Elle devra intégrer :

- Une coordination renforcée des équipes dédiées de Pôle emploi, des missions locales, des Cap emploi dans la prospection des offres au sein des cellules opérationnelles locales ;
- Une coordination des acteurs lors de l'implantation d'une nouvelle entreprise afin de négocier également l'accès des publics les plus fragilisés aux offres d'emploi ;
- Le développement de nouvelles techniques de médiation à l'emploi ;
- La mobilisation de la clause d'insertion.

Pour favoriser une approche globale des problématiques de l'entreprise, l'État devra mieux associer ses compétences « développement économique » et « développement de l'emploi ». Il priorisera le financement d'actions associant ces deux approches en sollicitant les acteurs pertinents sur les territoires ou en accompagnant la réponse aux appels à projets nationaux.

### 2.1.2 - Promouvoir une offre de services interprofessionnelle

Le cloisonnement actuel par branche des dispositifs ne correspond pas toujours aux besoins des entreprises. À l'avenir, des projets multi-branches seront facilités dans le cadre des dispositifs d'accompagnement lorsque la nature du secteur ainsi que les enjeux économiques l'exigent (exemple du tourisme, de la logistique, de l'économie sociale et solidaire (ESS)...).

L'identification des passerelles entre les branches permettra une meilleure perméabilité entre elles en termes de recrutement, de gestion des métiers en tension et des périodes de sous-activité. Cette action implique de connaître les compétences transversales, identifiées notamment dans le cadre du CPRDFOP, de faciliter les relations inter-entreprises sur les territoires et de sécuriser juridiquement les initiatives prises.

Des actions innovantes telles que la bourse à l'emploi vers les secteurs en tension seront expérimentées



Identifier des passerelles entre les branches pour permettre une meilleure perméabilité entre elles

### 2.2.1 - Anticiper les besoins en compétences des entreprises

Les entreprises en pré-difficulté sont difficiles à repérer et donc à accompagner pour éviter une situation plus dégradée. Pourtant, les signaux sont multiples et connus de plusieurs acteurs institutionnels. Mais le manque de coordination empêche un accompagnement opportun. Une veille opérationnelle renforcera le dispositif de prévention des entreprises en difficulté. Elle améliorera la connaissance des secteurs diffus (artisanat, ESS, tourisme, silver économie) et des filières jugées prioritaires, en lien avec le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Les besoins en main d'œuvre seront mieux anticipés pour accompagner en amont les entreprises en développement dans leurs processus de recrutement.

Par ailleurs, l'émergence de formations innovantes accompagnera les actifs et les entreprises face aux mutations importantes liées aux transitions énergétique et numérique.

L'État décline, sur le territoire les orientations nationales de soutien aux TPE-PME en faisant connaître les outils de mutualisation de l'offre d'emploi

### 2.2.2 - Étendre la diffusion des politiques territoriales

À ce jour, de nombreux partenariats sont noués avec l'ensemble des acteurs de l'emploi. Cependant, certaines entreprises, certains secteurs d'activité sont historiquement plus couverts que d'autres.

L'État doit ainsi parfaire son offre de service en allant au contact des réseaux territoriaux et des entreprises non ou mal couverts par les dispositifs actuels, en particulier les plus isolés souvent mal informés des dispositifs à leur disposition.

De plus, il doit inciter les porteurs de projet à prospecter des entreprises n'ayant pas encore bénéficié d'un accompagnement, en orientant ses interventions financées en propre vers les secteurs mal connus.

Par ailleurs, le développement de la GPEC territoriale doit permettre l'intégration des entreprises aux réseaux territoriaux évitant l'isolement d'entreprises et de chefs d'entreprises et leur permettant ainsi de mieux anticiper et répondre aux évolutions économiques, sociétales, démographiques...

L'État déclinera sur le territoire les orientations nationales de soutien aux TPE-PME en travaillant notamment à faire connaître les outils de mutualisation de l'offre d'emploi pour les plus petites structures ainsi que les soutiens à l'activité existants.

De même, il appuiera les initiatives de solidarité territoriale en incitant à la mutualisation des conventions de revitalisation et en majorant les subventions pour les entreprises s'installant en quartier prioritaire.

## 2.3

### STIMULER L'ENTREPRENARIAT

La création d'entreprise constitue un axe majeur du développement économique en offrant la possibilité de se réinsérer par la création de son propre emploi.

Pour encourager la création d'entreprise dans le cadre d'un parcours vers l'emploi, l'État en lien avec Pôle emploi appuiera les initiatives pour faire émerger et accompagner des projets de création ou de reprise d'activité portés en priorité par les demandeurs d'emploi, les publics très éloignés de l'emploi, les inactifs, ainsi qu'en direction des publics prioritaires de la politique de la ville. Les créations d'activité seront notamment favorisées dans l'ESS.

## TERRITORIALISER LA POLITIQUE D'EMPLOI

## Orientation territoires

Contribuer à  
une meilleure  
articulation entre  
les responsabilités  
et les dispositifs  
de chaque  
institution

Si l'échelon régional est approprié pour mettre en synergie les acteurs régionaux ou suprarégionaux, la SRE permet d'ajuster l'échelon local au niveau le plus pertinent pour une mise en œuvre effective des actions.

Au niveau départemental, le Service Public de l'Emploi Départemental sera dédié aux politiques menées par les conseils départementaux, relatives notamment au domaine de l'insertion. Au niveau territorial, les zones d'intervention prioritaire seront fondées soit sur les réalités économiques des bassins d'emploi ou des départements, soit sur des projets d'envergure tels que le canal Seine Nord-Europe.

Soucieux de contribuer à une meilleure articulation entre les responsabilités et les dispositifs de chaque institution, l'État propose d'installer dans cette nouvelle phase, en accord avec le Conseil régional :

- Un principe de co-animation du SPEL, étendu aux thématiques orientation et formation professionnelles par le sous-préfet et un élu désigné par le Conseil régional ;
- La représentation sur chaque territoire des partenaires sociaux, en liaison avec le Comité paritaire interprofessionnel régional pour l'emploi et la formation professionnelle (COPAREF) ;
- Un partenariat élargi au Rectorat, aux acteurs économiques locaux et aux opérateurs de la formation.

Au niveau territorial, la cohérence de l'action pour l'État sera assurée par le sous-préfet avec l'appui du chargé de développement de l'emploi et des territoires :

- Au sein des comités techniques (cellule opérationnelle locale, cellule IEJ et garantie jeunes) dans lesquels les divers professionnels de la prise en charge des publics travaillent sur les dossiers des personnes, le suivi de leurs dispositifs, l'articulation des parcours et l'évaluation des actions mises en œuvre ;
- Au sein du SPEL devenant le lieu de synthèse autour de trois dimensions : le suivi territorialisé des politiques d'emploi, le suivi territorialisé des politiques de formation professionnelle, ainsi que le suivi des projets de développement de l'emploi et la coordination de la réponse ressources humaines entre tous les acteurs.

La SRE oriente les politiques d'emploi portées par les services de l'État en région, tout en favorisant une typologie de réponses adaptée aux spécificités territoriales.

En se fondant sur la connaissance de leurs territoires, les représentants locaux de l'État ont choisi les actions emblématiques qui seront suivies dans le cadre de la SRE.

# Synthèse des actions régionales et des projets locaux

Fiche action 1.1.1	Renforcer le pilotage des dispositifs dans une logique de parcours	22
Fiche action 1.1.2	Accentuer la modernisation du réseau des missions locales	23
Fiche action 1.1.3	Garantir la coordination des acteurs en faveur du repérage, de l'accompagnement et de l'emploi des jeunes	24
Fiche action 1.2.1a	Encourager le maintien en emploi des seniors	25
Fiche action 1.2.1b	Favoriser le retour à l'emploi des seniors	26
Fiche action 1.2.2	Adapter l'offre d'insertion aux publics prioritaires et aux besoins économiques	27
Fiche action 1.2.3	Soutenir l'emploi des travailleurs handicapés par les entreprises adaptées	28
Fiche action 1.3.1a	Favoriser l'insertion professionnelle des publics résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans une logique de cohésion sociale	29
Fiche action 1.3.1b	Lever les freins d'accès à l'emploi dans les zones rurales	30
Fiche action 1.3.2	Renforcer la mobilité	31
Fiche action 2.1.1	Proposer une offre de services institutionnelle coordonnée et efficiente	33
Fiche action 2.1.2a	Promouvoir une offre de services interprofessionnelle	35
Fiche action 2.1.2b	Développer la veille partagée	37
Fiche action 2.2.1a	Anticiper les besoins en compétences des entreprises	39
Fiche action 2.2.1b	Faciliter l'accès aux compétences rares	41
Fiche action 2.2.2	Étendre la diffusion des politiques territoriales	43
Fiche action 2.3.1	Favoriser la création et la reprise/transmission d'entreprises	44
Fiche action 2.3.2	Accompagner et structurer le développement de l'économie sociale et solidaire	46
Fiche action 3.1	Projet du service public local « Canal Seine Nord-Europe »	49
Fiche action 3.2	Accompagner le renforcement de la coordination métropolitaine des politiques de l'emploi	51
Fiche action 3.3	Appliquer l'axe emploi et développement économique du contrat de ville d'Abbeville (2015-2020)	52
Fiche action 3.4	SPEL d'Amiens - Favoriser une meilleure connaissance du monde de l'entreprise par les habitants des quartiers	54
Fiche action 3.5	SPEL de Béthune - Bruay - Coordonner les acteurs de l'emploi pour une offre de service territoriale en direction des entreprises en développement	55
Fiche action 3.6	Emploi et agriculture dans le Boulonnais	56
Fiche action 3.7	SPEL de Calais - Coordonner les actions en faveur des jeunes « NEET »	58
Fiche action 3.8	SPEL de Cambrai - Charte Territoriale Emploi	60
Fiche action 3.9	SPEL du Compiégnois Noyonnais - Développer l'offre de services ressources humaines pour les TPE-PME	63
Fiche action 3.10	SPEL de Douai - Soutenir les besoins en ressources humaines des entreprises des secteurs industriel et de la logistique	65
Fiche action 3.11	Proposer un accompagnement « ressources humaines » des implantations, du développement et des mutations des entreprises énergétiques et industrialo-portuaires (Flandre maritime) et des industries de la filière agro-alimentaire et du biomédical	66
Fiche action 3.12	Développer les services à la personne grâce à la plateforme de gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences du territoire du Grand Beauvaisis	67
Fiche action 3.13	Mettre en place une plateforme apprentissage dans l'arrondissement du Grand Laonnois	69
Fiche action 3.14	SPEL de Lens - Hénin - Optimiser les politiques en faveur de l'emploi des jeunes	71
Fiche action 3.15	SPEL de Maubeuge - La GPEC territoriale dans l'industrie mécanique et l'économie sociale et solidaire	73
Fiche action 3.16	SPEL de Saint-Omer - Développer l'apprentissage	74
Fiche action 3.17	SPEL de Valenciennes - Jeunes des quartiers de la politique de la ville et apprentissage	76



## Fiche action publics

### 1.1.1 - Renforcer le pilotage des dispositifs dans une logique de parcours

#### Contexte :

- Multiplication des dispositifs ;
- Difficulté de repérage des jeunes cibles de certains dispositifs ;
- Déviation des dispositifs de leurs publics cibles ;
- Volonté de décloisonner le parcours du jeune de la logique de financement et de dispositifs ;
- Nombre important de jeunes en mission locale sans solution ou sans proposition.

#### Objectifs :

- Garantir un accès de l'ensemble des jeunes NEET à une solution d'accompagnement vers l'emploi ou la formation ;
- Mettre en œuvre le parcours d'accompagnement contractualisé vers l'autonomie par les missions locales ;
- Renforcer l'accompagnement global du jeune ;
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ;
- Garantir la mobilisation de l'ensemble de la boîte à outils en faveur des jeunes.

#### Description de l'action :

- Garantir la coordination des dispositifs existants avec les nouveaux dispositifs et les financements spécifiques en cours en travaillant sur la notion globale d'accompagnement du jeune ;
- Mettre en œuvre le parcours d'accompagnement contractualisé vers l'autonomie en lien avec les autres financeurs ;
- Élaborer un protocole régional de l'animation régionale des missions locales impliquant l'ensemble des financeurs.

#### Public visé :

Jeunes de 16 à 25 ans en mission locale

#### Pilote :

État

#### Partenaires :

Missions locales, Conseil régional, conseils départementaux, collectivités locales

#### Outils mobilisés :

Garantie jeune, IEJ, contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), conventions pluriannuelles d'objectifs avec les missions locales

#### Indicateurs :

- Part des jeunes présents en parcours d'accompagnement contractualisé vers l'autonomie parmi les jeunes en demande d'insertion dans une mission locale ;
- Part des jeunes présents en parcours d'accompagnement contractualisé vers l'autonomie sans proposition depuis trois mois parmi les jeunes en parcours d'accompagnement contractualisé vers l'autonomie.

### 1.1.2 - Accentuer la modernisation du réseau des missions locales

**Contexte :**

- Difficulté d'insertion des jeunes sur le marché du travail ;
- Difficultés de compréhension entre les jeunes et l'entreprise ;
- Difficultés organisationnelles au sein de quelques missions locales ;
- Mise en œuvre de nouvelles méthodes de relations à l'entreprise impactant les organisations et les méthodes de travail ;
- Inégalité de traitement selon les territoires des jeunes dans l'accès au dispositif national.

**Objectif :**

Améliorer le taux de sortie à l'emploi des jeunes en mission locale

**Description de l'action :**

- Accompagner les structures pour travailler à une nouvelle organisation : diagnostic et plan d'actions ;
- Développer les périodes en immersion ;
- Renforcer le lien entreprise / jeune en difficulté d'insertion en s'appuyant sur :
  - Les périodes en immersion ;
  - Le déploiement de nouveaux partenariats entre les missions locales, les dispositifs deuxième chance et les entreprises : déclinaison d'accord nationaux, mise en place d'une nouvelle offre de services envers les entreprises, définition d'accords avec les entreprises du territoire, participation active à une prospection partagée ;
  - Une organisation interne favorisant une approche décloisonnée de l'offre de services en faveur des publics et des entreprises.

**Public visé :**

Jeunes de 16 à 25 ans en mission locale

**Pilote :**

État

**Partenaires :**

Pôle emploi, missions locales, collectivités territoriales

**Outils mobilisés :**

Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'autonomie, périodes en immersion, parrainage, alternance, contrats aidés, emploi d'avenir, projet local de coopération Pôle emploi / mission locale, coordination locale de la relation à l'entreprise

**Indicateur :**

Nombre de réunions organisées sur les échanges de bonnes pratiques sur les phases d'accueil, de diagnostic et de mise en œuvre du parcours d'accompagnement contractualisé vers l'autonomie



## Fiche action publics

### 1.1.3 - Garantir la coordination des acteurs en faveur du repérage, de l'accompagnement et de l'emploi des jeunes

#### Contexte :

- Multitude d'acteurs et de financeurs intervenant en faveur des jeunes ;
- Multiplicité des dispositifs d'accompagnement ;
- Outils manquants en faveur de certains publics ou difficultés d'accès de certains publics aux dispositifs (quartiers prioritaires...) ;
- Difficultés de repérage des jeunes ;
- Difficultés de captation des jeunes par les acteurs du SPE ;
- Difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail.

#### Objectifs :

- Renforcer l'articulation des acteurs en faveur du repérage des jeunes pour garantir un accès des jeunes à l'offre de services des institutions ;
- Renforcer le lien emploi / formation dans une logique d'accompagnement global de l'ensemble des jeunes ;
- Rénover l'approche d'accueil et d'accompagnement des jeunes ;
- Coordonner les dispositifs d'accompagnement et leurs mises en œuvre ;
- Garantir un accès des jeunes à un socle commun.

#### Description de l'action :

- Favoriser le lien mission locale / Pôle emploi / Rectorat / Conseil régional sur la question du repérage, du décrochage et de la remédiation à travers l'élaboration d'une convention partagée et la mise en place d'un pilotage dédié ;
- Favoriser l'accès des jeunes à un socle commun par une convention partagée des outils et moyens en faveur de la jeunesse ;
- Favoriser l'accès des jeunes à l'offre des services des acteurs du SPE en favorisant et formalisant leur partenariat avec les acteurs sociaux.

#### Public visé :

Jeunes de 16 à 25 ans décrocheurs ou NEET

#### Pilote :

État, Rectorat et Conseil régional

#### Partenaires :

Pôle emploi, missions locales, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Protection Judiciaire de la Jeunesse, administration pénitentiaire et conseils départementaux, Association Pour l'Emploi des Cadres, OPACIF

#### Outils mobilisés :

Ensemble des outils de la politique d'insertion des jeunes

#### Indicateur :

Nombre de conventions de partenariats signées

### 1.2.1 - Encourager le maintien en emploi des seniors

**Contexte :**

Décrochage du taux d'emploi des seniors

**Objectifs :**

- Promouvoir le maintien en emploi des seniors ;
- Augmenter la compétence des seniors en lien avec les besoins des entreprises.

**Description de l'action :**

- Promouvoir, auprès des entreprises de moins de 300 salariés, les conditions qui permettent le maintien en emploi des seniors ;
- Impliquer les branches professionnelles, les OPCA et les partenaires sociaux ;
- Favoriser les formations « courtes » ;
- Poursuivre les actions des contrats d'objectifs sectoriels du CPRDFOP ;
- Favoriser la création d'activités par la formation.

**Public visé :**

- Seniors ;
- Entreprises de moins de 300 salariés éligibles (ayant dans leurs effectifs des salariés de plus de 57 ans).

**Pilote :**

État

**Partenaires :**

Pôle emploi, Conseil régional, OPCA, chambres consulaires, Association Pour l'Emploi des Cadres et Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

**Outils mobilisés :**

CDI, CDI « Apprentissage », bilan de compétences, socle Cléa, nouvelles formes d'emploi, modulation du temps de travail, contrat de professionnalisation et actions de formation

**Indicateur :**

Part des seniors parmi les bénéficiaires de formation financées par des ADEC



## Fiche action publics



### 1.2.2 - Favoriser le retour à l'emploi des seniors

**Contexte :**

Décrochage du taux d'emploi des seniors

**Objectif :**

Augmenter le taux d'emploi des seniors

**Description de l'action :**

- Favoriser l'embauche des seniors en contrat aidé en maintenant la prescription des dispositifs vers les plus âgés ;
- Encourager les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) à embaucher des seniors en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

**Public visé :**

Seniors, dont bénéficiaires du RSA

**Pilote :**

État

**Partenaires :**

Pôle emploi, Rectorat, collectivités territoriales, Plans Locaux Pour L'Insertion et l'Emploi (PLIE), Association pour l'emploi des cadres et Cap emploi

**Outils mobilisés :**

Bilan de compétences, socle Cléa, nouvelles formes d'emploi, modulation du temps de travail, contrat unique d'insertion, contrat de génération et CDDI

**Indicateurs :**

- Part des seniors dans les contrats uniques d'insertion (secteur marchand et non-marchand) ;
- Part des seniors dans les recrutements des SIAE

### 1.2.3 - Adapter l'offre d'insertion aux publics prioritaires et aux besoins économiques

**Contexte :**

Réforme du financement de l'insertion par l'activité économique

**Objectifs :**

- Ancrer les activités des SIAE dans les territoires ;
- Organiser des parcours adaptés aux différents types de publics ;
- Favoriser le développement économique des SIAE ;
- Développer le secteur de l'insertion par l'activité économique au sein de l'ESS.

**Description de l'action :**

- Accompagner la réforme de l'insertion par l'activité économique à travers un pilotage stratégique régional par le comité d'animation régionale de l'insertion par l'activité économique ;
- Maintenir l'implication de Pôle emploi dans les dialogues de gestion pour adapter son offre de service aux besoins des structures et aux agréments ;
- Positionner davantage les demandeurs d'emploi ne pouvant accéder au marché du travail « ordinaire » ou les publics fragilisés (bénéficiaires de minimas sociaux, sortants de prison) auprès des SIAE ;
- Renforcer les échanges avec les SIAE pour fluidifier les parcours des salariés et mieux préparer leurs sorties du dispositif.

**Public visé :**

Demandeurs d'emploi, salariés de l'insertion par l'activité économique

**Pilote :**

État

**Partenaires :**

Pôle emploi, réseaux de l'insertion par l'activité économique, collectivités territoriales

**Outils mobilisés :**

CDDI

**Indicateurs :**

- Part des publics prioritaires au regard du SPE dans les recrutements des SIAE ;
- Taux d'accès des demandeurs d'emploi aux SIAE ;
- Taux moyen d'effort d'insertion par type de SIAE.

## Fiche action publics



## Fiche action publics

### 1.2.4 - Soutenir l'emploi des travailleurs handicapés par les entreprises adaptées

**Contexte :**

Convention nationale multipartite pour l'emploi des personnes handicapées

**Objectifs :**

- Concourir à la création d'emploi pour les personnes en situation de handicap ;
- Favoriser l'acquisition de compétences lors de l'entrée dans l'emploi, développer et maintenir les compétences professionnelles ;
- Moderniser le secteur adapté.

**Description de l'action :**

Les entreprises adaptées devront prioritairement embaucher des personnes handicapées titulaires d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et répondant à certains critères (bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés, âgées de moins de 25 ans ou de plus de 50 ans, sortir d'un établissement et service d'aide par le travail ou avoir été sans activité pendant au moins 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs).

L'acquisition de compétences, notamment transférables, nécessaires pour s'engager dans une logique de parcours sera favorisée (évolution au sein de la structure, détachement ou mise à disposition en entreprise ordinaire, sortie vers le milieu ordinaire). L'acquisition de nouvelles compétences sera possible par la mise en œuvre préalable d'actions de formation centrées sur les savoirs de base.

La modernisation du secteur adapté comprendra plusieurs actions :

- Réaliser un état des lieux du secteur en région ;
- Développer les marchés publics réservés (article 15) ;
- Optimiser l'information des dirigeants, personnels administratifs et techniques sur l'aspect réglementaire, juridique, économique en santé, sécurité et prévention des risques ;
- Aider les structures à définir des plans d'action en matière de santé et sécurité au travail et suivre la démarche ;
- Mutualiser des outils et des compétences entre les entreprises adaptées.

Les actions seront suivies en comité d'animation régionale des entreprises adaptées.

**Public visé :**

Travailleurs handicapés

**Pilote :**

État

**Partenaires :**

Pôle emploi, Cap emploi, maisons départementales des personnes handicapées, union nationale des entreprises adaptées, OPCA

**Outils mobilisés :**

Aide au poste et subventions spécifiques

**Indicateur :**

Taux d'évolution des aides aux postes financées pour les entreprises adaptées



### 1.3.1 - Favoriser l'insertion professionnelle des publics résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans une logique de cohésion sociale

#### Contexte :

- Nouvelle contractualisation État / agglomérations ;
- Clause d'insertion dans les marchés publics à développer.

#### Objectif :

Favoriser l'insertion professionnelle des publics des quartiers prioritaires

#### Description de l'action :

- Favoriser les actions « emplois » dans les contrats « villes » ;
- Favoriser les clauses d'insertion dans les marchés publics ou les clauses sociales pour les autres types de marché ;
- Favoriser le repérage des publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville non listés dans les bases de données des principaux opérateurs du territoire concerné.

#### Public visé :

Publics des quartiers prioritaires

#### Pilote :

État et collectivités territoriales

#### Partenaires :

Pôle emploi, missions locales, PLIE, maisons de l'emploi, Cap emploi, SIAE, Conseil régional, conseils départementaux, Établissements Publics de Coopération Intercommunale, Association Pour l'Emploi des Cadres

#### Outils mobilisés :

Contrats aidés (y compris alternance), garantie jeunes, École de la Deuxième Chance, Établissement Pour l'Insertion dans l'Emploi, Pacte deuxième chance

#### Indicateur :

Part des bénéficiaires en emploi d'avenir et contrat unique d'insertion résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville

Acquérir de nouvelles compétences  
par la mise en œuvre préalable  
d'actions de formation centrées sur les  
savoirs de base

## Fiche action publics



## Fiche action publics

### 1.3.2 - Lever les freins d'accès à l'emploi dans les zones rurales

#### Objectifs :

Créer une passerelle entre les besoins des entreprises implantées sur un bassin d'emploi rural et la population active rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, notamment en raison d'une situation d'illettrisme

#### Description de l'action :

- Repérer le public et réaliser un diagnostic partagé ;
- Redonner de l'appétence à s'engager dans une formation par un accompagnement renforcé en amont. Cet accompagnement structurant le projet professionnel évalue les capacités d'apprentissage, mobilise les dispositifs (compétences clés, évaluation en milieu de travail préalable au recrutement) et entreprend des mises en relation avec le groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) et ses entreprises ;
- Préparer et sécuriser le parcours en vue de la signature d'un contrat de professionnalisation (notamment sur les métiers du nettoyage) ou de l'accès à un Programme d'Actions Locales, un Parcours Sécurisé Qualifiant...

#### Public visé :

Demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme

#### Pilote :

État (porteur Devenir en Formation)

#### Partenaires :

Pôle emploi, missions locales, GEIQ, Greta, organisme de formation dans le champ de l'illettrisme

#### Outils mobilisés :

Référentiel du Socle Commun de Connaissances et de Compétences Professionnelles, évaluation en milieu de travail préalable au recrutement, dispositifs de formation du Conseil régional

#### Indicateur :

Part des habitants de zones rurales dans les entrées en contrat unique d'insertion

### 1.3.3 - Renforcer la mobilité

**Contexte :**

Favoriser la mobilité des publics des quartiers prioritaires

**Objectif :**

Favoriser la mobilité des publics des quartiers prioritaires

**Description de l'action :**

- Analyser les pratiques de mobilité des publics résidant en territoires marginalisés en vue d'établir un plan d'actions ;
- Identifier les moyens incitant les jeunes à quitter leurs quartiers en vue d'une insertion professionnelle.

**Public visé :**

Publics des quartiers prioritaires

**Pilote :**

État et collectivités territoriales

**Partenaires :**

Pôle emploi, missions locales, PLIE, maisons de l'emploi, Cap emploi, Conseil régional, conseils départementaux, Établissements Publics de Coopération Intercommunale, partenaires sociaux, chambres consulaires

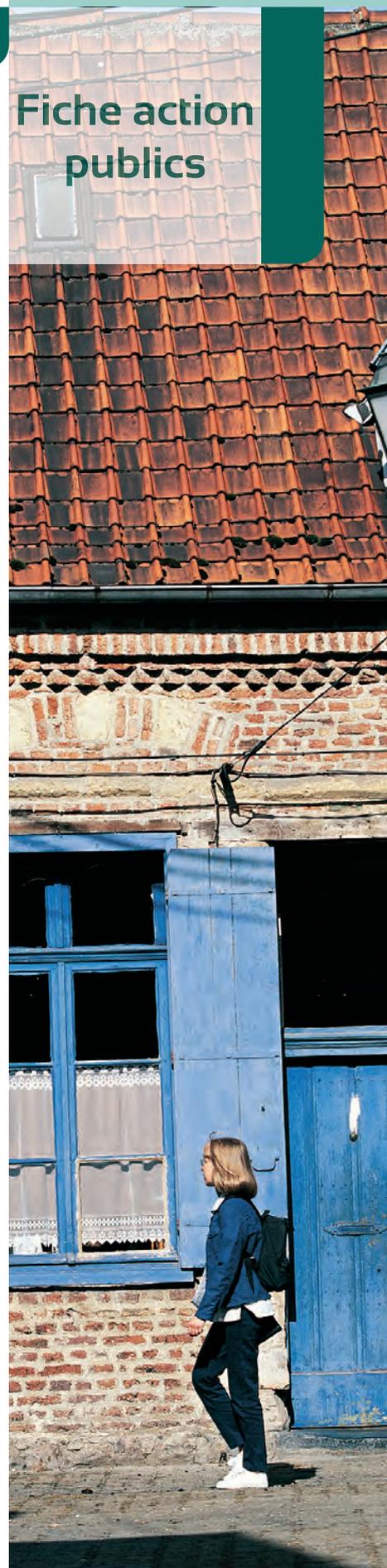
**Outils mobilisés :**

Bases de la Direccte, de Pôle emploi et des missions locales, dispositifs gérés dans le cadre du Comité Régional d'Action Logement

**Indicateur :**

Nombre d'initiatives locales en faveur de la mobilité dans les territoires marginalisés

## Fiche action publics





### 2.1.1 - Proposer une offre de services institutionnelle coordonnée et efficiente

#### Contexte :

Une anticipation efficace des mutations économiques nécessite la mise en synergie des visiteurs d'entreprise et une prise en charge de l'entreprise dans sa globalité, comme une entité économique soumise à différentes problématiques.

#### Objectifs :

- Améliorer la complémentarité des interventions en clarifiant notamment le rôle et l'interaction des acteurs ;
- Mailler la réponse aux entreprises sur tous les champs (emploi, trésorerie, financement, international, intelligence économique) via les ressources internes de l'État ou par la mise en relation local-régional après protocole avec les autorités compétentes (Direction régionale des finances publiques (DRFIP), bpifrance...) ;
- Développer en interne l'association des compétences « développement économique » et « développement de l'emploi » et prioriser le financement d'actions associant ces deux approches.

#### Description de l'action :

L'action comporte les volets suivants :

- Cartographier les acteurs de l'emploi, les réseaux accompagnant les entreprises et les territoires mal ou non couverts ;
- Constituer des outils communs de visites (exemple d'une valise pédagogique) et de suivi des entreprises et améliorer le partage des outils préexistants ;
- Mettre en place une formation et organiser des séminaires opérationnels techniques pour les visiteurs d'entreprises ;
- Organiser la prospection entre les opérateurs locaux de l'emploi selon un plan prospectif.



Constitution d'une valise pédagogique commune à tous les acteurs

## Fiche action entreprises



## Fiche action entreprises

### 2.1.1 - Proposer une offre de services institutionnelle coordonnée et efficiente (suite et fin)

**Public visé :**

Visiteurs d'entreprise

**Pilote :**

État

**Partenaires :**

Pôle emploi, maisons de l'emploi, missions locales, PLIE, Cap emploi, Conseil régional et autres collectivités territoriales, chambres consulaires, branches professionnelles, OPCA, pôles d'excellence, pôles de compétitivité, clusters d'entreprises, Association Pour l'Emploi des Cadres...

**Outils mobilisés :**

Outils des différents prescripteurs, appui ressources humaines

**Indicateurs :**

- Nombre d'entreprises visitées ;
- Nombre de structures partenaires associées à la démarche.



**Bonne pratique à poursuivre en Hauts-de-France :**

Lorsqu'un territoire connaît une implantation d'entreprises ou des recrutements en nombre, les acteurs du territoire (État, Pôle emploi, missions locales, PLIE, Cap emploi, collectivités territoriales, chambres consulaires, OPCA) doivent se mobiliser afin de mettre en place une offre de service territoriale dédiée à ces recrutements avec la mobilisation de moyens conséquents et adaptés aux besoins des entreprises et qui favoriseront l'insertion professionnelle des publics.

Cette offre de services « ressources humaines » peut être un atout déterminant pour l'attractivité des territoires.

### 2.1.2 - Promouvoir une offre de services interprofessionnelle

#### Contexte :

Le cloisonnement actuel par branche des dispositifs ne cadre pas toujours avec les besoins des entreprises.

#### Objectifs :

Décloisonner les approches d'accompagnement des entreprises.

#### Description de l'action :

L'action comporte les volets suivants :

- Renforcer les partenariats entre l'État, les collectivités territoriales et les branches professionnelles
  - Affiner la connaissance des filières pour mieux les accompagner en région ;
  - Définir et afficher les secteurs jugés prioritaires par l'État afin de préserver et développer l'emploi dans les secteurs jugés stratégiques ;
  - Permettre un suivi spécifique de secteurs plus diffus tels que l'artisanat, l'ESS, le tourisme ou la silver économie.

Ces priorisations devront s'articuler avec les orientations des schémas régionaux existants (CPRDFOP...) ou en devenir (SRDEII...).

- Adapter les dispositifs d'accompagnement aux réalités des entreprises
  - Faciliter les projets multi branches dans le cadre des dispositifs d'accompagnement lorsque la nature du secteur ainsi que les enjeux économiques l'exigent (exemple du tourisme, de la logistique, de l'ESS...)
- Faciliter les passerelles entre entreprises de branches différentes
  - Identifier des passerelles entre les branches pour permettre une meilleure perméabilité entre elles en termes de recrutement, de gestion des métiers en tension et de périodes de sous-activité ;
  - Connaître les compétences transversales identifiées notamment dans le cadre du CPRDFOP ;
  - Faciliter les relations inter-entreprises sur les territoires et sécuriser juridiquement les initiatives prises.
- Accompagner le développement des axes emploi / compétences des pôles de compétitivité pour parfaire le lien emploi / développement économique au sein des branches professionnelles

## Fiche action entreprises



## Fiche action entreprises

### 2.1.2 - Promouvoir une offre de services interprofessionnelle (suite et fin)

**Public visé :**

Branches professionnelles et Groupes d'entreprises (Club RH...)

**Pilote :**

État

**Partenaires :**

Pôle emploi, branches professionnelles, OPCA, pôles de compétitivité, pôles d'excellence, clusters d'entreprises

**Outils mobilisés :**

Convention de promotion de l'emploi, étude CESAAr, outils de droit commun à adapter à l'enjeu interbranches, contrats d'objectifs sectoriels, appui ressources humaines, contrat de plan État Région

**Indicateurs :**

- Nombre de dispositifs déployés en interbranches ;
- Nombre de dispositifs déployés en multi-branches.



**Bonne pratique à poursuivre en Hauts-de-France :**

À travers une ADEC passée avec les trois réseaux représentant les organismes de formation privés (Fédération de la Formation Professionnelle, Association Régionale des Organismes de Formation Économie Sociale Éducation Permanente, Association pour la Formation Professionnelle des Adultes), l'État accompagne depuis 2014 la formation des salariés et le déploiement d'un appui conseil GPEC afin de faire face aux nouvelles exigences imposées par les commandes publiques, à la transformation des pratiques pédagogiques ainsi que la normalisation du paysage de la formation professionnelle.

À la différence des ADEC traditionnelles portées par un seul OPCA ne représentant pas toujours l'ensemble d'un secteur, cette action est portée par un partenariat inter OPCA (OPCALIA<sup>1</sup>, Agefos PME<sup>2</sup>, Uniformation<sup>3</sup>), favorisant une offre de service complète et harmonisée.

<sup>1</sup> Organisme paritaire collecteur agréé interprofessionnel et interbranches

<sup>2</sup> Association pour la gestion de la formation des salariés des petites et moyennes entreprises

<sup>3</sup> Partenaire emploi formation des entreprises et des salariés de l'économie sociale, de l'habitat social et de la protection sociale : associations, coopératives, mutuelles...

### 2.1.3 - Développer la veille partagée

#### Contexte :

Les entreprises en pré-difficulté sont difficiles à repérer et donc à accompagner pour éviter la dégradation de leur situation. Par ailleurs, les entreprises ayant un fort potentiel de développement susceptible de générer de nouveaux emplois sont également difficiles à identifier et donc à accompagner à la hauteur des enjeux.

Pourtant, les signaux sont multiples et connus de plusieurs acteurs institutionnels. Mais le manque de coordination empêche un accompagnement opportun.

#### Objectifs :

Identifier les entreprises en pré difficulté et les entreprises à fort potentiel de développement.

#### Description de l'action :

L'action comporte deux volets :

- Optimisation de la veille prospective
  - Identifier les acteurs de la prospective en région ;
  - Parfaire la connaissance partagée de l'ensemble des secteurs représentés en région ;
  - Améliorer et systématiser la diffusion de l'existant auprès des destinataires finaux (entreprises notamment).
- Déploiement d'une veille opérationnelle
  - Échanger autour d'indicateurs à définir avec les personnes habilitées, de la Direccte et de ses partenaires ;
  - Formaliser un process d'échanges à mettre en œuvre pour une intervention la plus en amont possible auprès des entreprises.



## Fiche action entreprises

### 2.1.3 - Développer la veille partagée (suite et fin)

#### Public visé :

- Partenaires détenant des informations sur les entreprises ;
- Partenaires ayant besoin de ces informations pour accompagner les entreprises

#### Pilote :

État

#### Partenaires :

- Veille prospective : acteurs de la prospective en région (Insee, Conseil régional, Chambre de Commerce et d'Industrie, Association Pour l'Emploi des Cadres...) ;
- Veille opérationnelle : personnes habilitées de la Direccte (commissaire au redressement productif, statisticien de l'Insee, inspecteurs du travail, chargés de mission développement économique, chargé de mission intelligence économique), autres services de l'État (référént unique pour les investissements, inspecteurs des installations classées de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, DRFIP...), Urssaf, Pôle emploi, Banque de France, tribunal de commerce...

#### Outils mobilisés :

Mise en commun des outils des différents partenaires

#### Indicateurs :

- Nombre de rencontres avec les partenaires visés ;
- Nombre de partenaires différents contribuant au dispositif.

### 2.2.1 - Anticiper les besoins en compétences des entreprises

#### Contexte :

Certaines entreprises rencontrent des difficultés de recrutement alors que le taux de chômage est élevé. Ces besoins de recrutement peuvent être liés à la croissance du secteur auquel elles appartiennent, à une augmentation de leurs activités ou aux départs en retraite d'une partie de leurs salariés. Par ailleurs, des difficultés de recrutement apparaissent lorsque les profils disponibles sur le marché du travail ou au sein de l'entreprise ne répondent pas aux besoins des employeurs.

#### Objectif :

Mieux accompagner en amont les entreprises dans leurs processus de recrutement

#### Description de l'action :

- Identifier les secteurs ou territoires potentiellement concernés et en capacité de se mobiliser ;
- Lancer un programme de visites ciblées ;
- Aider les entreprises connaissant des besoins de recrutement à satisfaire leurs besoins ;
- Construire une GPEC territoriale ou sectorielle et mobiliser les outils.

#### Public visé :

Entreprises en croissance ou connaissant des départs en retraite

#### Pilote :

État

#### Partenaires :

Pôle emploi, missions locales, PLIE, Cap emploi, chambres consulaires, OPCA, Association Pour l'Emploi des Cadres...

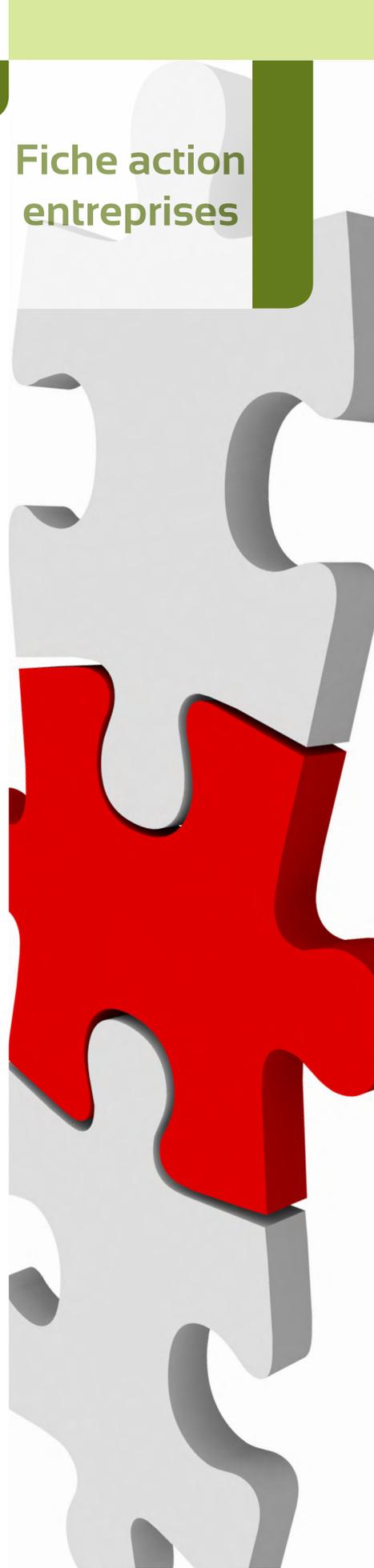
#### Outils mobilisés :

Contrats aidés y compris alternance, contrat de génération, Préparation Opérationnelle à l'Emploi, recrutement par simulation, Action de Formation Préalable au Recrutement, charte partenariale, ADEC, offre ressources humaines, groupement d'employeurs

#### Indicateur :

Nombre de réponses apportées à des projets comportant des difficultés de recrutement exprimées en SPEL

## Fiche action entreprises



## Fiche action entreprises



### **Bonne pratique à poursuivre en Hauts-de-France : l'action retraite Bâtiment et Travaux Publics**

En 2006, une action avait été engagée dans le département du Nord avec la Caisse de Retraite du Bâtiment. Cette action visait les entreprises connaissant des départs en retraite.

Les données fournies ont permis de contacter plus de 50 entreprises du bâtiment et de répondre à un besoin d'une trentaine d'embauches. Pilotée par l'État, cette action a permis également d'accompagner une dizaine d'entreprises sur d'autres problématiques que le recrutement grâce à la mobilisation de tous les acteurs locaux de l'emploi.

Appliquée au sein d'une branche, cette approche pourrait être étendue soit sur d'autres territoires, soit dans un cadre professionnel voire interprofessionnel, moyennant les garanties de protection nécessaires à ce partage d'informations.

### **Bonne pratique à poursuivre en Hauts-de-France : l'action aéronautique**

La filière aéronautique rencontre une forte croissance sur ses marchés qui bénéficie à la fois aux donneurs d'ordre et aux équipementiers ainsi qu'aux PME de la supply chain. Le carnet de commandes global de la filière équivaut début 2015 à cinq ou six années de production. De 2011 à 2014, les niveaux de recrutements ont atteint des records historiques, représentant en cumul près d'un tiers des effectifs de la filière, pour permettre le renouvellement des compétences et l'adaptation à la hausse des cadences de production.

La démarche destinée principalement à identifier les métiers en tension dans la filière aéronautique vise les entreprises de la filière. Pilotée par l'État, l'action associera Pôle emploi, l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie ainsi que le Pôle Hydraulique et Mécanique d'Albert.

Le projet se déroulera selon l'enchaînement suivant :

1. Recensement des entreprises travaillant à plus de 20 % pour l'aéronautique
2. Définition des besoins en recrutement des entreprises
3. Liste des formations existantes dans la nouvelle région
4. Mise en place d'un plan d'actions

## 2.2.2 - Faciliter l'accès aux compétences rares

### Contexte :

L'ensemble des secteurs connaissent des mutations importantes liées notamment à la transition énergétique et la transition numérique.

### Objectifs :

Permettre aux actifs et aux entreprises de bénéficier des compétences nécessaires face à ces deux mutations par l'émergence de formations innovantes

### Description de l'action :

L'action comporte deux volets :

- Faciliter l'émergence des besoins et projets
  - Effectuer un suivi des filières les plus impactées par la transition numérique et la transition énergétique ou la disparition des compétences ;
  - Détecter les porteurs de projets potentiels ;
  - Effectuer une veille des outils disponibles au niveau européen national et régional (ex : appels à projets du programme d'investissements d'avenir (PIA), Campus des métiers et des qualifications).
- Accompagner les projets de leur émergence à leur mise en œuvre
  - Réaliser des opérations de communication sur les outils nationaux existants ;
  - En cas de détection de projets, proposer une assistance à la gestion de projet ;
  - Après le démarrage du projet, participer à son suivi en vue notamment d'améliorer les connaissances de la Direccte sur l'évolution de ces compétences et la méthodologie à adopter dans ce type de projets ;
  - Accompagner la reconnaissance du caractère certifiant ou qualifiant des formations, notamment via la politique du titre ou le Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Émergence de  
formations innovantes  
pour répondre aux  
transitions énergétique  
et numérique



## Fiche action entreprises

### 2.2.2 - Faciliter l'accès aux compétences rares (suite et fin)

**Public visé :**

Centres de formation, entreprises leaders, Groupes d'entreprises, branches professionnelles et OPCA

**Pilote :**

État

**Partenaires :**

Conseil régional, Rectorat, pôles de compétitivité, branches professionnelles, Association pour l'Emploi des Cadres, fédération de la formation professionnelle et OPCA

**Outils mobilisés :**

PIA, outils nationaux, ADEC

**Indicateurs :**

- Nombre de démarches de détections (opérations de communication, groupes projets amont, études...);
- Nombre de projets accompagnés;
- Nombre de formations prenant en compte les transitions numériques et énergétiques dans la politique du titre du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.



**Bonne pratique à poursuivre en Hauts-de-France :**

Lors du lancement de l'appel à projets PIA « Partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi », la Direccte a organisé une réunion de présentation à l'ensemble des acteurs mobilisés sur le champ de la formation (branches professionnelles, OPCA, entreprises mobilisées sur le champ de la formation...).

En parallèle, la Direccte, la Caisse des Dépôts et Consignations et le Conseil régional se sont rassemblés afin de constituer une équipe en charge d'accompagner les projets en vue de leur dépôt. Deux projets ont émergés : Fibee sur les thématiques du numérique dans le bâtiment durable et l'Académie d'Excellence de la Sellerie et des Métiers rares.

### 2.3.1 - Étendre la diffusion des politiques territoriales

#### Contexte :

En dépit d'une multitude d'acteurs proposant un accompagnement aux entreprises, de nombreux dirigeants se disent isolés. L'intégration des entreprises dans le réseau territorial des politiques d'emploi constitue un levier auquel l'État aura recours.

À ce jour, de nombreux partenariats sont noués avec l'ensemble des partenaires de l'emploi. Cependant, certaines entreprises, certains secteurs d'activité sont historiquement plus couverts que d'autres.

#### Objectif :

Améliorer l'intégration des entreprises et des secteurs dans le réseau territorial des politiques d'emploi

#### Description de l'action :

- Cartographier les entreprises ayant déjà bénéficié d'un accompagnement ressources humaines ou développement économique depuis 2011 ;
- Intégrer dans les dispositifs de l'État un bonus primo-accédant ;
- Inciter les porteurs de projet à prospecter des entreprises n'ayant pas encore bénéficié d'un accompagnement (exemple d'une majoration des taux d'intervention afin de favoriser la prospection de nouveaux entrants) ;
- Développer la GPEC territoriale afin de permettre l'intégration de toutes les entreprises aux réseaux territoriaux.

#### Public visé :

Entreprises

#### Pilote :

État

#### Partenaires :

Pôle emploi, maisons de l'emploi, missions locales, PLIE, Cap emploi, collectivités territoriales, chambres consulaires, branches professionnelles, OPCA, pôles d'excellence, pôles de compétitivité, clusters d'entreprises...

#### Outils mobilisés :

Ensemble des dispositifs de droit commun État

#### Indicateurs :

- Nombre d'entreprises « primo accédant » aux dispositifs ;
- Nombre d'entreprises visitées alors qu'elles n'avaient pas bénéficié d'accompagnement ressources humaines ou développement économique depuis 2011.



Fiche action  
entreprises

## 2.3.2 - Favoriser la création et la reprise/transmission d'entreprises

**Contexte :**

La création d'entreprises constitue un outil de dynamisation de l'économie favorisant l'emploi. Les actions mises en œuvre dans la région depuis plusieurs années, en particulier dans le cadre du Programme régional de création et transmission d'entreprises ont permis une progression notable du nombre d'entreprises créées.

La transmission/reprise d'entreprises préserve et renouvelle le tissu économique. Elle constitue un puissant levier pour l'investissement, l'emploi et l'aménagement des territoires.

Suite au rapport de Fanny Dombrecoste, députée de l'Hérault, le Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et la Secrétaire d'État au Commerce, à l'Artisanat, à la Consommation et à l'Économie Sociale et Solidaire ont demandé aux préfets de région assistés des Direccte et en lien étroit avec les conseils régionaux de :

1. Constituer ou consolider un réseau régional de la transmission/reprise ;
2. Établir une charte de l'accompagnement de la transmission/reprise ;
3. Élaborer un parcours du cédant et du repreneur ;
4. Mettre en place un mécanisme de détection des cédants et des repreneurs potentiels.

En avril 2016, l'Agence France Entrepreneur a été lancée afin de déployer la stratégie nationale de soutien à l'entrepreneuriat, de coordonner la mise en œuvre de l'action publique au niveau national tout en renforçant l'articulation des actions nationales et territoriales.

En l'absence de données sur les transmissions/reprises publiées par l'Insee depuis 2007, la Direccte et la Chambre de Commerce et d'Industrie ont mis en place un observatoire de la transmission afin d'apporter un éclairage aux acteurs économiques.

**Objectifs :**

Favoriser la création et la transmission/reprise d'entreprises par l'accompagnement de porteurs de projets

**Description de l'action :**

- Appui à l'émergence de projets de création et de transmission/reprise d'entreprises ;
- Accompagnement des porteurs de projets dans une logique de parcours couvrant les différentes étapes du créateur/repreneur/cédant ;
- Extension des études de l'observatoire à la nouvelle région Hauts-de-France ;
- Mise en œuvre des quatre chantiers prioritaires décidés au niveau national en liaison avec les opérateurs économiques et en collaboration avec les services du Conseil régional.

### 2.3.2 - Favoriser la création et la reprise/transmission d'entreprises (suite et fin)

**Public visé :**

Public éloigné de l'emploi porteur de projets de création/reprise d'entreprises et chefs d'entreprise ayant un projet de cession

**Pilote :**

État et collectivités territoriales

**Partenaires :**

Pôle emploi, chambres consulaires, opérateurs d'accompagnement (BGE, France active, France initiative...)

**Outils mobilisés :**

Fonds européens, Nouvel Accompagnement pour la Création ou la Reprise d'Entreprise, Cité Lab, couveuses, coopératives d'activités et d'emploi...

**Indicateur :**

Évolution du nombre d'entreprises créées, transmises/reprises

## Fiche action entreprises



## Fiche action entreprises

### 2.3.3 - Accompagner et structurer le développement de l'économie sociale et solidaire

#### Contexte :

Depuis la loi du 31 juillet 2014, une nouvelle forme d'entrepreneuriat social est reconnue. Désormais, les sociétés commerciales poursuivant un objectif d'utilité sociale et appliquant les principes de l'ESS appartiennent à l'économie sociale, aux côtés des acteurs historiques concentrant 11 % de l'emploi national (associations, mutuelles, coopératives, fondations).

#### Objectifs :

Signé en octobre 2014, le Plan Régional de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire 2014-2020 associe l'État, le Conseil régional, les conseils départementaux et la Caisse des Dépôts et Consignations autour de trois objectifs : diffuser les valeurs et les pratiques de l'ESS, aider le secteur à se structurer et à se professionnaliser, et soutenir la création et le développement d'activités.

Ce plan décline dans les territoires la stratégie régionale de développement de l'ESS.

Une gouvernance régionale de l'ESS sera instaurée à l'automne 2016 par une conférence régionale de l'ESS coprésidée par l'État et le Conseil régional et associant la chambre régionale de l'ESS, les réseaux locaux d'acteurs de l'ESS, les collectivités territoriales ainsi que les partenaires sociaux. Elle débat des orientations et des moyens, détermine les résultats attendus des politiques locales de développement de l'ESS et formule des propositions pour le développement des politiques publiques territoriales de l'ESS.

#### Description de l'action :

L'accompagnement des mutations du modèle économique repose sur le Dispositif Local d'Accompagnement cofinancé par la Direccte, la Caisse des Dépôts et Consignations et les collectivités territoriales. Ce dispositif permet à des entreprises de l'ESS de bénéficier gratuitement d'un accompagnement dispensé par un cabinet de consultant sur des questions de stratégie, de gouvernance, d'organisation, de gestion financière... Cette aide peut être complétée par le Dispositif d'Accompagnement des Structures de l'Économie Sociale et Solidaire en cas de difficultés. Une avance remboursable est alors accordée en complément du soutien des établissements de crédits.

Par ailleurs, la Direccte instruit les demandes d'agrément des Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale permettant d'accéder aux financements solidaires.

Enfin, la Direccte mène une politique active de promotion et d'accompagnement des GEIQ, notamment par l'attribution d'une aide au démarrage.

Les actions seront menées en s'appuyant sur les réseaux déjà existants (Réseau Entreprendre Nord, Nord Transmission...).

### 2.3.3 - Accompagner et structurer le développement de l'économie sociale et solidaire (suite et fin)

**Public visé :**

Entreprises de l'ESS

**Pilote :**

État et collectivités territoriales

**Partenaires :**

Caisse des Dépôts et Consignations, collectivités territoriales, Union des employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire

**Outils mobilisés :**

Dispositif Local d'Accompagnement, Dispositif d'Accompagnement des Structures de l'Économie Sociale et Solidaire, GEIQ

**Indicateurs :**

- Nombre d'accompagnements réalisés dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement et du Dispositif d'Accompagnement des Structures de l'Économie Sociale et Solidaire ;
- Nombre d'agrément des Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale délivrés.

## Fiche action entreprises



# Fiche action territoires



Plusieurs SPEL sont concernés par la déclinaison territoriale des actions relatives au développement économique, à l'emploi, à la formation, à l'offre d'insertion et à l'information du territoire :

- Santerre Haute-Somme ;
- Compiégnois Noyonnais ;
- Artois - Cambrésis

### 3.1 - Projet de service public local « Canal Seine Nord-Europe »

#### Contexte :

Le préfet de région coordonne le projet du Canal Seine Nord Europe et pilote plusieurs actions spécifiques :

- La coordination des démarches administratives liées à l'obtention de la déclaration d'utilité publique modificative du projet ainsi que l'ensemble des procédures postérieures ;
- Le pilotage d'une démarche « Grand Chantier » visant le développement d'emplois locaux pérennes ;
- La coordination d'une charte d'aménagement et de développement économique ;
- Une démarche participative pour informer les territoires de la conduite de projet et viser son appropriation par le public.

Chaque sous-préfet concerné a mis en place un SPEL territorial chargé du suivi des actions portant sur l'emploi, l'insertion, la formation et le développement économique.

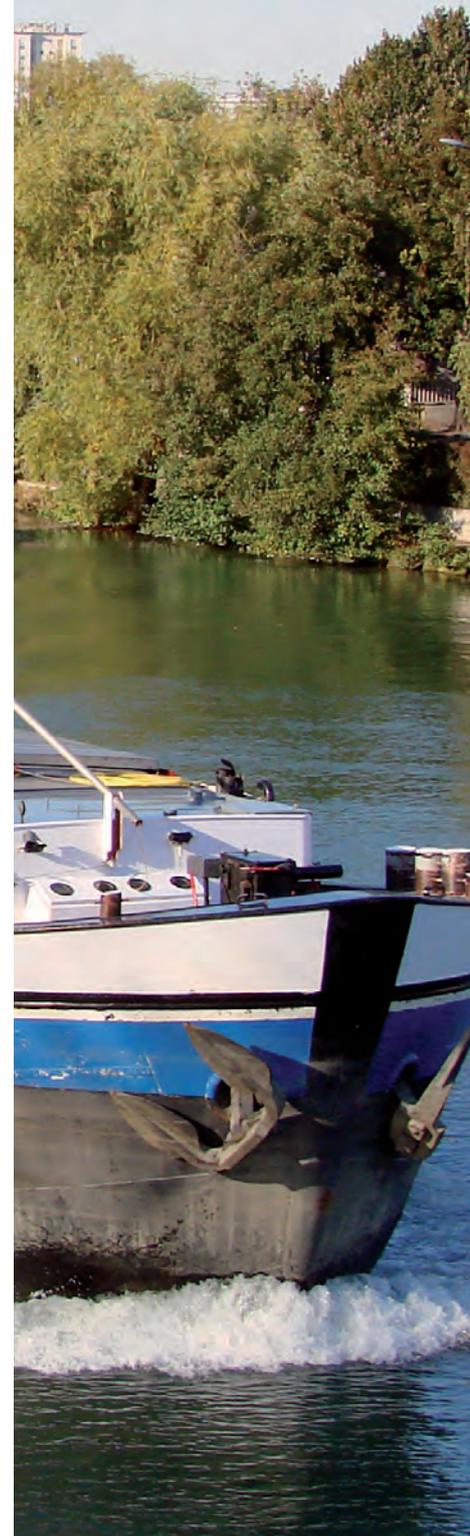
#### Objectifs :

- Définir une offre de services concertée pour les entreprises et les demandeurs d'emploi ;
- Faire profiter la main d'œuvre locale des opportunités d'emploi pendant la réalisation des travaux ;
- Proposer l'organisation de « guichets uniques » via Pôle emploi ;
- Actualiser la liste des métiers et des compétences, en lien avec le maître d'ouvrage ;
- Recenser les compétences disponibles et les besoins en formation ;
- Définir des actions de communication.

#### Description de l'action :

Des feuilles de route ont été établies par chaque chef de file :

- Mobilisation et coordination des acteurs du SPE (Direccte) ;
- Canal Emploi (Pôle emploi) ;
- Canal Insertion (Conseil départemental) ;
- Canal Formation (Conseil régional) ;
- Développement économique : Canal Entreprises (voies navigables de France et Conseil régional) ;
- Accueil et fonctionnement social du chantier (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).



## Fiche action territoires

### 3.1 - Projet de service public local « Canal Seine Nord-Europe » (suite et fin)

Les actions engagées suivront trois phases successives :

- Phase amont (2015-2017)
  - Définir une offre de services concertée entre les principaux acteurs à destination des entreprises et des demandeurs d'emploi ;
  - Actualiser la liste des métiers et des compétences recherchés ;
  - Estimer les besoins en nombre d'emplois directs et induits ;
  - Identifier les demandeurs d'emploi, évaluer leurs compétences et leurs besoins en formation ;
  - Organiser les modalités de fonctionnement du guichet unique « Canal emploi » ;
  - Préparer les plans de formation (assurer des doubles compétences favorisant la reconversion après chantier) ;
  - Développer des plateformes de formation le long du tracé en tenant compte des moyens et des contraintes de mobilité ;
  - Préparer les clauses d'insertion et faire le lien entre les entreprises retenues et les GEIQ ainsi que les SIAE ;
  - Mettre en place des actions de communication grand public (exemple de « naviguez sur les formations et les métiers ») ;
- Phase de travaux (2018 à 2023)
  - Garantir le fonctionnement du Guichet unique assuré par Pôle emploi
- Phase « après chantier »
  - Reclasser et réorienter les personnes employées sur le chantier ;
  - Établir un rapport d'exécution et le bilan global des interventions du SPEL.

#### Public visé :

Entreprises et actifs

#### Pilote :

État

#### Partenaires :

Pôle emploi, missions locales, Conseil régional, conseils départementaux, Établissements Publics de Coopération Intercommunale, chambres consulaires, fédérations professionnelles, OPCA, partenaires sociaux, voies navigables de France

#### Outils mobilisés :

Ensemble des dispositifs de droit commun

#### Indicateurs :

- Nombre d'offres d'emploi mises à disposition ;
- Nombre de candidatures reçues ;
- Nombre de recrutements effectifs ;
- Nombre d'entrées en formation et taux de réussite à la sortie ;
- Nombre d'heures d'insertion enregistrées.



### 3.2 - Accompagner le renforcement de la coordination métropolitaine des politiques de l'emploi

#### Objectifs :

Meilleure prise en compte le cas échéant de l'échelle métropolitaine comme niveau pertinent de mise en œuvre de certaines politiques de l'emploi

#### Description de l'action :

Avec dix missions locales, sept maisons de l'emploi et huit PLIE, il s'agit de favoriser et d'accompagner les regroupements et le travail en commun des acteurs territoriaux de la politique de l'emploi à l'échelle de la métropole.

#### Public visé :

Entreprises et demandeurs d'emploi

#### Pilote :

État et collectivités territoriales (dont Métropole Européenne de Lille)

#### Partenaires :

Membres du SPEL métropolitain et plus particulièrement les maisons de l'emploi, les missions locales, les PLIE, le Comité de Bassin d'Emploi Lille Métropole, la plate-forme d'appui aux mutations économiques et Pôle emploi

#### Outils mobilisés :

Financements à destination des structures, projets et dispositifs

#### Indicateurs :

- Nombre de projets et de travaux mutualisés mis en œuvre ;
- Nombre de structures concernées.

## Fiche action territoires



## Fiche action territoires

### 3.3 - Appliquer l'axe emploi et développement économique du contrat de ville d'Abbeville (2015-2020)

#### Contexte :

En 2011, Abbeville compte 24 100 habitants, dont 28 % résident au sein des trois quartiers prioritaires. Ces quartiers sont touchés par un taux de chômage élevé, un très faible niveau de qualification, des revenus réduits, une population en difficulté et un habitat majoritairement social accueillant des ménages vieillissants et peu mobiles.

#### Objectifs :

Signé en octobre 2015 par 15 partenaires, le contrat de ville d'Abbeville comprend quatre axes :

- Emploi et développement économique ;
- Réussite éducative ;
- Santé et prévention ;
- Habitat, cadre de vie et tranquillité publique.

#### Description de l'action :

- Orientation stratégique 1 : repérer, former, qualifier de façon coordonnée
  - Repérer les publics ne disposant pas d'un dispositif d'accompagnement par la mobilisation des acteurs ;
  - Lever les freins à l'emploi ;
  - Qualifier les publics sur les emplois à pourvoir par l'utilisation des dispositifs de formation.
- Orientation stratégique 2 : soutenir l'entrepreneuriat et anticiper les projets économiques : l'entrepreneuriat, notamment des femmes, doit être accompagné en recourant aux différents dispositifs proposés, notamment par la Caisse des Dépôts et Consignations pour favoriser la détection des projets et accompagner leur émergence ou le Conseil régional autour du concept de la fabrique à initiatives. Le recrutement par simulation et les périodes d'immersion seront également utilisés afin d'identifier les aptitudes des personnes.

Cinq actions prioritaires sont suivies dans le cadre d'un appel à projets 2016 :

1. Proposer un accompagnement aux personnes cumulant les difficultés sociales et économiques, les plus éloignées de l'emploi, pour lesquelles les prestations classiques offertes par les acteurs de l'emploi ne sont pas adaptées
2. Agir sur les freins à l'emploi : mobilité géographique et psychologique, savoirs de base, savoir-être...
3. Favoriser l'amélioration des représentations et des stéréotypes respectifs des résidents des quartiers prioritaires et des employeurs pour faciliter leur rapprochement. Favoriser l'accès aux formations existantes sur les emplois à pourvoir.
4. Favoriser les liens entre les habitants des quartiers et les entreprises en développant et en valorisant des bonnes pratiques s'inscrivant dans la Charte Entreprises et Quartiers en matière d'emploi, d'insertion, et de formation ou de développement économique
5. Favoriser l'émergence, la consolidation et le développement des structures de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville



### 3.3 - Appliquer l'axe emploi et développement économique du contrat de ville d'Abbeville (2015-2020) (suite et fin)

**Public visé :**

Résidents des quartiers prioritaires

**Pilote :**

État et communauté de communes de l'Abbevillois

**Partenaires :**

Pôle Emploi, mission locale, Conseil régional, Conseil départemental, mairie d'Abbeville, centre communal d'action sociale, chambre des métiers et d'artisanat de la Somme, centre d'information et d'orientation, Caisse des Dépôts et Consignations, BGE, Offre et Demande Agricole, associations

**Outils mobilisés :**

Contrats aidés, dispositifs d'accompagnement, recrutement par simulation, financements de projets

**Indicateurs :**

- Nombre de demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers prioritaires concernés ;
- Nombre de résidents des zones prioritaires ayant bénéficié d'une prestation ou d'un atelier spécifique ;
- Nombre de contrats aidés signés avec des résidents de quartiers prioritaires ;
- Nombre de résidents des zones prioritaires ayant bénéficié d'un dispositif d'accompagnement renforcé ;
- Nombre de résidents des zones prioritaires ayant bénéficié d'un dispositif d'accompagnement à la mobilité ;
- Nombre de résidents des zones prioritaires intégrant une formation de Pôle emploi ou du Conseil régional ;
- Nombre d'opportunités d'emploi recueillies au sein du comité de suivi ;
- Nombre de personnes issues des quartiers prioritaires embauchées par les nouvelles enseignes ;
- Nombre de personnes ayant bénéficié de la méthode de recrutement par simulation ;
- Nombre d'immersions mobilisées.

## Fiche action territoires



## Fiche action territoires

### 3.4 - Favoriser une meilleure connaissance du monde de l'entreprise par les habitants des quartiers

#### Contexte :

Mauvaise connaissance, appréhension des habitants des quartiers du monde de l'entreprise

#### Objectifs :

1. Créer des passerelles et mettre du lien entre les habitants des quartiers et les entreprises ;
2. Promouvoir les actions facilitant la découverte des métiers.

#### Description de l'action :

- Sur l'objectif 1
  - Mobiliser les clubs d'entreprises, notamment ceux implantés sur ou à proximité des quartiers (ZI Nord, Montières, zone commerciale Jules Verne, Zones Franches Urbaines...);
  - Pérenniser et développer les actions de parrainage en direction des habitants des quartiers ;
  - Valoriser les entreprises citoyennes - menant des politiques « Responsabilité Sociétale des Entreprises », signant la Charte de la Diversité ou labellisées « diversité », « égalité professionnelle »... - et les échanges de pratiques en lien avec la Charte Entreprises et Quartiers.
- Sur l'objectif 2
  - Accentuer et renforcer l'accès aux stages en entreprise (exemple de la création d'une bourse des stages) ;
  - Développer et mutualiser les salons emploi, alternance, formation, apprentissage ;
  - Développer le tourisme industriel.

#### Public visé :

Publics des quartiers prioritaires

#### Pilote :

État

#### Partenaires :

Pôle emploi, mission locale, PLIE, Cap emploi, Conseil régional, Conseil départemental, Établissement Public de Coopération Intercommunale

#### Outils mobilisés :

Parrainage, Charte Entreprise et Quartiers, manifestations locales et régionales

#### Indicateurs :

- Nombre de stagiaires en entreprises issus des quartiers prioritaires ;
- Nombre de parrainages ;
- Nombre de temps forts associant entreprises et habitants des quartiers prioritaires



### 3.5 - Coordonner les acteurs de l'emploi pour une offre de service territoriale en direction des entreprises en développement

#### Objectifs :

- Proposer un interlocuteur unique à l'entreprise facilitant ses démarches ;
- Apporter une réponse opérationnelle et adaptée aux besoins de l'entreprise ;
- Concilier les besoins de l'entreprise avec ceux des publics.

#### Description de l'action :

- Articulation des compétences « développement économique » et « emploi » de la Direccte ;
- Constitution d'un groupe projet composé des acteurs pertinents du SPE avec comme chef de file la Direccte ;
- Réunion de recensement des besoins de l'entreprise ;
- Proposition d'une offre de service concertée et adaptée aux besoins de l'entreprise ;
- Déploiement opérationnel de l'offre de services ;
- Mobilisation des dispositifs emploi / formation nécessaires.

#### Public visé :

Entreprises s'implantant ou se développant avec des recrutements en nombre

#### Pilote :

État (chargé de développement de l'emploi et des territoires), en lien avec le SPEL

#### Partenaires :

Entreprises, acteurs du SPE, collectivités et/ou gestionnaires des parcs d'activité concernés

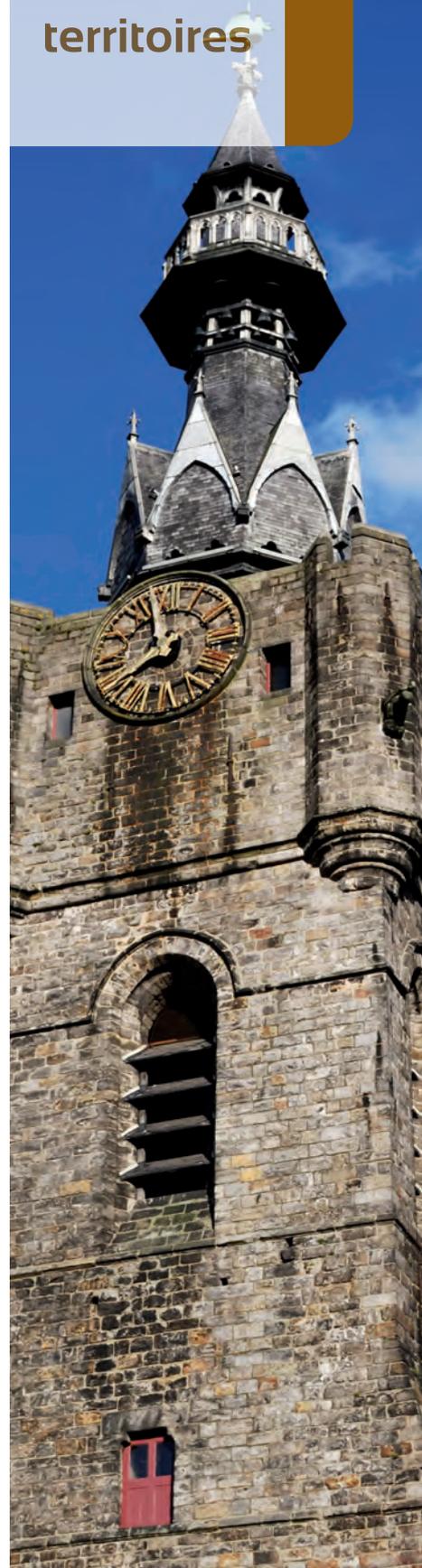
#### Outils mobilisés :

Mobilisation des dispositifs emploi / formation nécessaires

#### Indicateurs :

Satisfaction de l'entreprise, adéquation entre les profils proposés et les besoins de l'entreprise

## Fiche action territoriales



## Fiche action territoires

### 3.6 - Emploi et agriculture dans le Boulonnais

#### Contexte :

L'action doit permettre d'accompagner le secteur agricole à travers des pistes de travail repérées : GPEC, transmission d'entreprise, outils de découverte des métiers pour les demandeurs d'emploi. À cet effet, des journées Mutations économiques de la Direccte ont été mobilisées en 2014 puis en 2015 pour accompagner cette dynamique.

#### Objectifs :

- Axe « comité de pilotage » : animer et formaliser des groupes de travail thématiques ;
- Axe « employeurs » : remettre en place une action de formation « Devenir employeur, pourquoi, comment... » afin de recenser les besoins de main d'œuvre de l'exploitation, identifier les moyens et construire un plan d'actions (recrutement, acquisition-développement des compétences, accueil, gestion des ressources humaines et management) ;
- Axe « salariés et demandeurs d'emploi » : favoriser la diversification des activités agricoles ;
- Axe « anticiper les situations de transmission des exploitations agricoles » : assurer la pérennité de la filière agricole laitière.

#### Description de l'action :

Un groupe de travail est formalisé afin de faciliter l'accompagnement du secteur agricole face aux défis de demain.

Les formations « Devenir employeur, pourquoi, comment... » se déroulent en plusieurs modules. Elles sont destinées aux responsables d'exploitations agricoles, aux adhérents des coopératives d'utilisation de matériels agricoles (CUMA) et aux membres des groupements d'employeurs.

Cet axe « employeur » associe la Direccte, la Fédération des CUMA, la chambre d'agriculture, AFPA Transitions.

La diversification des activités agricoles concernent quatre types d'activité :

- Les activités de transformation (fromages, yaourts, glaces, boucherie, traiteur...);
- Les activités de distribution (ventes directes, circuits courts...);
- Les activités agri-touristiques (chambres d'hôtes, fermes pédagogiques, restauration...);
- Les entreprises de travaux agricoles (travaux forestiers et agricoles).

Un vivier est constitué avec Pôle emploi et la mission locale en mobilisant les dispositifs « Accès des Demandeurs d'Emploi aux Métiers Agricoles » et Agricul'Tour de la mission locale.

Par ailleurs, une antenne du GEIQ 3A est créée sur le Boulonnais.

Le recours au Programme Régional à la Création et à la Transmission en Agriculture et au contrat de génération permettent d'anticiper les transmissions des exploitations agricoles.



### 3.6 - Emploi et agriculture dans le Boulonnais (suite et fin)

**Public visé :**

Employeurs, salariés et demandeurs d'emploi

**Pilote :**

État

**Partenaires :**

Chambre d'agriculture, Pôle emploi, mission locale, GEIQ 3A, Groupe d'Études et de Développement Agricole du Boulonnais, fédération régionale des CUMA, FAFSEA<sup>4</sup>, VIVEA<sup>5</sup>, Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture, Service de remplacement, Conseil régional, communauté de Communes de Desvres-Samer, AFPA Transitions

**Outils mobilisés :**

Journées Mutations économiques de la Direccte

**Indicateur :**

Nombre d'actions effectives



---

<sup>4</sup> OPCA, OPACIF interbranches et OCTA, notamment pour la production agricole

<sup>5</sup> Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant

## Fiche action territoires

### 3.7 - Coordonner les actions en faveur des jeunes « NEET »

#### Objectifs :

- Mobiliser de façon efficiente les outils de la politique de l'emploi en faveur des jeunes ;
- Faciliter le lien entre les différents acteurs – travail sur leurs complémentarités ;
- Améliorer l'accès à l'emploi des jeunes sur le Calaisis.

#### Description de l'action :

Il s'agit d'assurer le pilotage des dispositifs en faveur des jeunes dits « NEET » (garantie jeunes, IEJ), dans une logique de construction de parcours et d'accompagnement afin de conforter durablement leur insertion professionnelle :

- Rendre lisible l'ensemble des actions territoriales en faveur des « NEET », tous financeurs confondus (État, Conseil régional, Conseil départemental) ;
- Partager et mettre en place avec les prescripteurs (Pôle emploi, mission locale, PLIE, Cap emploi, Conseil départemental) une logique de coordination des entrées selon la spécificité des actions ;
- Veiller au remplissage des actions grâce à un fléchage approprié des publics concernés ;
- Veiller à une coordination avec les actions prévues dans le cadre du contrat de ville ;
- Multiplier les périodes de mises en situation professionnelle en mobilisant les relais entreprises tels les chambres consulaires ou les clubs d'entreprise (ex : Fondation Agir Contre l'Exclusion) ;
- Veiller à l'atteinte des objectifs de solutions positives.

L'animation du dispositif associe la Direccte et le Conseil régional sur un ordre du jour permanent :

- Restitution des actions terminées ;
- Point d'étape sur les actions en cours (objectifs d'entrées et d'insertion) ;
- Présentation de nouvelles actions conventionnées au cours de l'année ;
- Communication des actions en cours auprès des partenaires du territoire ;
- Recherche de complémentarité entre les actions.



### 3.7 - Coordonner les actions en faveur des jeunes « NEET » (suite et fin)

**Public visé :**

Jeunes de 16 à 25 ans avec une attention particulière pour les « NEET » et les habitants des quartiers prioritaires de la ville ainsi que les quartiers « vécus » et en veille

**Pilote :**

État (chargé de développement de l'emploi et des territoires), en lien avec le SPEL

**Partenaires :**

Sous-préfecture, Pôle emploi, mission locale, PLIE, Cap emploi, Conseil régional, Pacte pour l'avenir et l'emploi des jeunes, chambres consulaires et autres opérateurs IEJ (ID Formation, Formasup, Institut Nicolas Barré...)

**Outils mobilisés :**

Instances de concertation (cellule opérationnelle locale, emploi d'avenir, commission locale d'attribution et de suivi pour la garantie jeunes, SPEL, réunion politique de la ville)

**Indicateurs :**

- Taux de remplissage des actions (garantie jeunes, IEJ, contrat de ville) ;
- Nombre de jeunes sortants avec une solution ou en suite de parcours ;
- Nombre de jeunes à l'emploi (CDD, CDI, apprentissage....).

## Fiche action territoires



## Fiche action territoires

### 3.8 - Charte Territoriale Emploi

#### Objectifs :

L'objectif global est d'assurer un service de recrutement conforme aux attentes de l'entreprise avec une clé d'entrée : la Charte Territoriale.

Pour une entreprise ou un groupe d'entreprises générant au moins dix emplois (similaires ou sur un même segment) comme pour une implantation d'entreprise, les investisseurs – porteurs de projet seront accompagnés dans le cadre de leur volet ressources humaines par une offre de services adaptée aux demandes.

L'action apporte comme valeur ajoutée :

- Une analyse fine des besoins des entreprises ;
- Un réseau d'acteurs Emploi / Compétences ;
- Une connaissance collective des besoins des entreprises ;
- Un renforcement de l'image du SPE élargi auprès des acteurs économiques.

Elle intègre un enjeu de collaboration des partenaires membres de la Charte afin d'alerter ou de faire remonter les besoins.

#### Description de l'action :

Sur demande d'une entreprise ou d'un des membres de la Charte :

- Réunion du groupe Gestion Prévisionnelle des Implantations et du Développement (GPID) avec l'investisseur – chef d'entreprise pour étudier ses besoins, son calendrier prévisionnel et définir les interventions de chacun ;
- Réunion du comité opérationnel (GPID et prescripteurs) pour faire le point sur les recrutements en cours ou à clôturer ;
- Diffusion d'informations aux élus, SIAE, Éducation nationale et organismes de formation.

Pour chaque niveau d'intervention, un « groupe » d'acteurs a été constitué :

- Groupe GPID : investisseur, Directe, Pôle emploi, maison de l'emploi, centre d'information et d'orientation, Conseil régional, sous-préfecture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Cambrésis Développement Économique ;
- Comité Opérationnel : GPID, Directe, PLIE, maison de l'emploi, mission locale, Pôle emploi, Cap emploi, la Plateforme pour l'avenir et l'emploi des jeunes, le Programme Local de Développement Économique ;
- Groupe diffusion : SIAE, élus, organismes de formation, centre d'information et d'orientation (en relais aux établissements), Conseil départemental et Établissement Pour l'Insertion dans l'Emploi.

### 3.8 - Charte Territoriale Emploi (suite)

Les rôles et missions de chacun font l'objet d'un document écrit, le principe de base étant la coordination via la maison de l'emploi et la prise en charge du volet recrutement par Pôle emploi.

Des actions spécifiques sont mises en œuvre selon les problématiques relevées (formation, financements...).

Une plaquette de communication est réalisée pour promouvoir le dispositif auprès des entreprises.

La Charte est un mode de fonctionnement partenarial transposable sur d'autres territoires. Néanmoins, elle repose avant tout sur le partenariat local et la confiance entre les acteurs. L'adhésion à ce mode opératoire est essentielle pour garantir les services aux entreprises et les recrutements locaux.

#### **Public visé :**

Entreprises et personnes en recherche d'emploi

L'offre de services s'adresse aux dirigeants afin de favoriser l'embauche de personnes issues du Cambrésis qui sont notamment accompagnées par les structures locales en complément de Pôle emploi, telles la mission locale, le PLIE...

Les publics, in fine, sont constitués des personnes en recherche d'emploi de l'arrondissement de Cambrai. Il peut s'agir de personnes en formation ou en insertion professionnelle. Les offres de la charte étant envoyées à un large nombre de structures territoriales (organismes de formation, SIAE, Établissement Pour l'Insertion dans l'Emploi, le Conseil départemental (action sociale), centre d'information et d'orientation) et aux 116 communes via le réseau des « Élus Référents Emploi », toute personne accompagnée est susceptible d'accéder aux offres.

#### **Pilote :**

Au titre de la maison de l'emploi, Cambrésis Emploi coordonne la Charte Territoriale en Cambrésis sous couvert de l'État (sous-préfecture et Direccte), de Cambrésis Développement Économique et de Pôle emploi.

#### **Partenaires :**

Chargé de mission territorial du Conseil régional, centre d'information et d'orientation, Cap emploi, mission locale

Les partenaires de l'action sont à côté des pilotes, les membres du groupe GPID et du comité opérationnel.

## Fiche action territoires



## Fiche action territoires

### 3.8 - Charte Territoriale Emploi (fin)

#### Outils mobilisés :

Les outils en faveur de l'emploi et la formation :

Les outils mobilisés sont ceux proposés par les acteurs locaux pour la formation et l'adaptation aux postes de travail :

- L'offre de services de Pôle emploi : Action de Formation Préalable au Recrutement, préparatoires opérationnelles à l'emploi ;
- Les actions de formations individuelles de Pôle emploi, du Conseil régional, du PLIE...

Le mailing et les réunions de travail pour l'accueil et le suivi des projets d'entreprises :

Afin d'optimiser l'information locale des potentiels d'embauche :

- Envoi des offres enregistrées au titre de la charte par Pôle emploi à la maison de l'emploi ;
- Diffusion par mailing des offres par la maison de l'emploi à tous les acteurs locaux ;
- Indication d'un seul contact pour candidater (adresse référencée par Pôle emploi qui a la gestion de l'offre) ;
- Réunion de comités (trois par an minimum) afin de faire le point sur les projets.

Le comité charte se réunit en fonction des besoins avec l'investisseur ou le Directeur des ressources humaines pour évaluer les besoins le plus en amont possible du projet

#### Indicateurs :

- Analyse des besoins dans le cadre des comités GPID ou comités opérationnels ;
- Nombre de comités réunis (fluctuant selon les projets économiques détectés) ;
- Nombre d'accompagnements d'entreprises par la charte ;
- Nombre d'emplois prévisionnels et réalisés.



### 3.9 - Développer l'offre de service ressources humaines pour les TPE-PME

#### Contexte :

L'accompagnement des TPE-PME constitue un axe fort de l'action du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social réaffirmé dans le plan « Tout pour l'emploi » en faveur des TPE annoncé le 9 juin 2016 par le Premier ministre. Dans la région Hauts-de-France, cette démarche est expérimentée dans le Valenciennais et le Compiégnois Noyonnais.

#### Objectifs :

- Adapter l'offre de services de la Direccte aux difficultés spécifiques des TPE-PME du territoire en matière de gestion des ressources humaines ;
- Responsabiliser chaque niveau managérial du réseau régional sur sa capacité à agir sur le territoire ;
- Améliorer la mobilisation de l'écosystème local dans les réponses apportées aux difficultés rencontrées par les TPE-PME.

#### Description de l'action :

En s'appuyant sur la méthode de diagnostic développée au niveau national, les difficultés des TPE-PME seront recensées. Les offres de services « ressources humaines » seront cartographiées afin d'apporter la meilleure réponse en Direccte ou dans l'éco-système local.

Un plan d'action partenarial sera décliné en s'adaptant aux spécificités locales.

#### Public visé :

TPE (en priorité) et PME du territoire

#### Pilote :

État (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et Direccte)

## Fiche action territoires



## Fiche action territoires

### 3.9 - Développer l'offre de service ressources humaines pour les TPE-PME (suite et fin)

#### Partenaires :

Pôle emploi, missions locales, Cap emploi, Conseil régional, chambres consulaires, partenaires sociaux (Medef, Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises et Union Professionnelle Artisanale), OPCA et AFPA Transitions

#### Outils mobilisés :

Conventions de partenariat avec l'ordre des experts comptables et plusieurs OPCA (Agefos PME, Uniformation, FAFSEA<sup>6</sup>, OPCA 3+<sup>7</sup>, OPCA pour le Développement de l'Emploi et de la Formation dans l'Industrie, Intergros<sup>8</sup>, FAFIH<sup>9</sup>, Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire), plateformes territoriales d'accompagnement des mutations économiques, actions des opérateurs locaux tels que les maisons de l'emploi et de la formation

#### Indicateurs :

Selon le plan d'actions arrêté

<sup>6</sup> OPCA, OPACIF interbranches et OCTA, notamment pour la production agricole

<sup>7</sup> OPCA des industries de l'ameublement, du bois, des matériaux pour la construction et l'industrie et de l'inter-secteurs papiers cartons

<sup>8</sup> OPCA du commerce de gros et international

<sup>9</sup> OPCA du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des activités de loisirs

### 3.10 - Soutenir les besoins en ressources humaines des entreprises des secteurs industriel et de la logistique

#### Objectifs :

Répondre aux besoins en compétences des entreprises et offrir des opportunités d'insertion professionnelle

#### Description de l'action :

Dans un bassin d'emploi caractérisé par un secteur industriel important et un secteur de la logistique ayant connu une forte croissance liée à la proximité des grands axes de transports, son positionnement géographique et la présence d'une main d'œuvre qualifiée, il s'agit pour les acteurs de l'emploi de conduire un ensemble d'actions pour répondre aux besoins en ressources humaines des entreprises (orientation, formation et préparation des publics), appui aux recrutements, facilitation des transitions professionnelles (formations, mobilités).

#### Public visé :

Entreprises, demandeurs d'emploi et salariés

#### Pilote :

État

#### Partenaires :

Membres du SPEL et plus particulièrement les Établissements Publics de Coopération Intercommunale et autres collectivités territoriales, Pôle emploi, la mission locale, les chambres consulaires, le club « RH industrie » et les autres acteurs du développement économique, de la formation et de l'orientation

#### Outils mobilisés :

Ensemble des dispositifs d'intervention mobilisables

#### Indicateur :

Nombre d'actions conduites vis-à-vis des publics et des entreprises

## Fiche action territoires



## Fiche action territoires

### 3.11 - Proposer un accompagnement « ressources humaines » des implantations, du développement et des mutations des entreprises énergétiques et industrialo-portuaires (Flandre maritime) et des industries de la filière agro-alimentaire et du biomédical (Flandre - Lys)

#### Objectifs :

Permettre une satisfaction des besoins de main d'œuvre bénéficiant dans toute la mesure du possible aux publics les plus fragilisés du territoire

#### Description de l'action :

Avec des entreprises industrielles nouvelles ou en développement et mutations, il s'agit d'apporter, en mode projet, l'appui « ressources humaines » nécessaire du SPE au bénéfice des demandeurs d'emploi et des salariés concernés par des entreprises recrutant ou en restructuration.

#### Public visé :

Entreprises, demandeurs d'emploi et salariés

#### Pilote :

État et collectivités territoriales

#### Partenaires :

Membres du SPEL et plus particulièrement Pôle emploi, la maison de l'emploi, les missions locales et les autres acteurs du développement économique, de la formation et de l'orientation

#### Outils mobilisés :

Outils d'accès à l'emploi, conventions de revitalisation

#### Indicateur :

Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien coordonné des acteurs du SPEL



### 3.12 - Développer les services à la personne grâce à la plateforme de gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences du territoire du Grand Beauvaisis

#### Contexte :

Un plan d'actions partagé en faveur du développement des services à la personne a été mis en place suite à la réalisation d'une étude territoriale et sectorielle par la maison de l'emploi et de la formation du Grand Beauvaisis en partenariat avec les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation du territoire, ainsi que les associations et entreprises du secteur concerné.

#### Objectifs :

Analyser les corrélations entre l'emploi, la formation et l'économie locale dans le secteur des services à la personne

#### Description de l'action :

Les actions du plan partagé seront regroupées au sein d'une plateforme de gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences sur le Grand Beauvaisis autour de trois thématiques :

- Développer l'information et la connaissance du secteur (journées découvertes pour les lycéens, sensibilisation des conseillers du SPE aux métiers et formations du secteur, tableau de bord numérique, blog) ;
- Anticiper les mutations économiques (soirée « ressources humaines » en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, conférences en partenariat avec l'Agefos PME, réforme de la formation professionnelle) ;
- Favoriser la professionnalisation et sécuriser les parcours professionnels (sensibilisation à la validation des acquis de l'expérience, prévention des risques à domicile en partenariat avec la Carsat, Préparations Opérationnelles à l'Emploi pour les assistants de vie aux familles, formations avec l'Institut National de Formation et d'Application, lancement d'une expérience innovante destinée à apporter une réponse globale : parcours professionnalisant et mobilité.

## Fiche action territoires



## Fiche action territoires

### 3.12 - Développer les services à la personne grâce à la plateforme de gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences du territoire du Grand Beauvaisis (suite et fin)

**Public visé :**

Institutionnels, entreprises, associations, demandeurs d'emploi, salariés, jeunes

**Pilote :**

La maison de l'emploi et de la formation du Grand Beauvaisis coordonne l'action, sous couvert de l'État (sous-préfecture et Direccte)

**Partenaires :**

Pôle Emploi, Cap emploi, Chambre de Commerce et d'Industrie, Conseil régional, Conseil départemental, Communauté d'agglomération du Beauvaisis, organismes de formation, Carsat, structures de services à la personne

**Outils mobilisés :**

Prestations de Pôle emploi, fonds OPCA (Agefos PME et Uniformation), financements de parcours en validation des acquis de l'expérience, logiciel NOVA propre aux services à la personne

**Indicateurs :**

- Nombre de personnes présentes lors des différentes manifestations ;
- Nombre de formations ;
- Nombre de recrutements par les structures de services à la personne et les établissements médico-sociaux.



### 3.13 - Mettre en place une plateforme apprentissage dans l'arrondissement du Grand Laonnois

#### Contexte :

L'emploi des jeunes, en particulier des moins qualifiés, constitue un axe prioritaire du Gouvernement. L'apprentissage offre une voie privilégiée d'accès à l'emploi durable par l'acquisition conjointe d'une qualification et d'une expérience professionnelle. Or, le nombre d'apprentis recule dans le Grand Laonnois entre 2014 et 2015, en particulier dans les formations aux métiers du bâtiment.

#### Objectifs :

- Capitaliser les expériences et optimiser le recueil d'offres auprès des entreprises et le service rendu auprès du jeune public ;
- Créer un réseau pérenne d'acteurs des territoires afin de définir le cadre d'actions futures.

#### Description de l'action :

Après une expérimentation locale réussie en 2011, une plateforme apprentissage est mise en place dans le Grand Laonnois.

Les conseillers référents accompagnent chaque jeune selon sa situation et l'avancée de son projet professionnel.

Des séances d'information se déroulent dans les deux maisons de l'emploi et de la formation pour présenter l'apprentissage (conditions d'accès, contraintes, organisation de la formation en centre de formation d'apprentis...), les métiers accessibles et les domaines porteurs au niveau local. Ces séances s'adressent à des jeunes repérés par Pôle emploi, les centres d'information et d'orientation, Cap emploi et les maisons de l'emploi et de la formation.

Suite à la séance d'information, le référent revoit chaque jeune en entretien individuel ou en atelier d'orientation afin de valider la démarche et préciser la demande professionnelle.

Les jeunes peuvent ensuite assister à différents ateliers : information sur les métiers, aide à la recherche, construction de « mini CV », simulation d'entretien. Ces séances s'adressent prioritairement aux jeunes en accompagnement renforcé ou résidant en zone urbaine sensible ou zone de revitalisation rurale et repérés par Pôle emploi ou les maisons de l'emploi et de la formation.

Les jeunes sont enfin mis en relation avec des employeurs dans les secteurs porteurs à l'occasion de portes ouvertes ou des journées « en route pour l'apprentissage ».

## Fiche action territoires



## Fiche action territoires

### 3.13 - Mettre en place une plateforme apprentissage dans l'arrondissement du Grand Laonnais (suite et fin)

Un plan de prospection concerté est engagé sur le territoire. L'ensemble des offres est centralisé sur le site de Pôle emploi. La répartition des prospections entre Pôle emploi, les maisons de l'emploi et de la formation, ainsi que les centres de formation d'apprentis assure un maillage complet des entreprises de moins de dix salariés. Pour les formations aux métiers du bâtiment, les visites d'entreprise sont renforcées par une prospection téléphonique.

À la demande des centres de formation d'apprentis, Pôle emploi et les maisons de l'emploi et de la formation effectueront un maillage des collectivités territoriales.

Cette initiative favorise l'action partenariale innovante « l'apprentissage, une réponse dans la lutte contre le décrochage » menée avec l'Éducation nationale.

Les collégiens, lycéens et étudiants en BTS désireux d'entrer en apprentissage sont accompagnés en amont de la sortie scolaire pour la réflexion, la mise en œuvre et la réalisation de leur projet. Cette action évite ainsi les décrochages par désintéressement lié à un manque d'avenir professionnel.

**Public visé :**

Jeunes de 16 à 25 ans

**Pilote :**

État, via le SPE (sous-préfecture, Direccte, Pôle emploi, maisons de l'emploi et de la formation)

**Partenaires :**

Conseil régional, Éducation nationale, centres de formation d'apprentis, centres d'information et d'orientation, Cap emploi

**Outils mobilisés :**

Aides à l'apprentissage

**Indicateur :**

Évolution annuelle du nombre d'apprentis en centres de formation d'apprentis



### 3.14 - Optimiser les politiques en faveur de l'emploi des jeunes

#### Contexte :

L'emploi des jeunes sur le territoire constitue un véritable enjeu compte tenu du nombre important de demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans qui ne s'explique pas uniquement par la jeunesse de la population.

La politique en faveur de l'emploi des jeunes impulsée et/ou soutenue par l'État est pourtant volontariste. Elle met à la disposition des jeunes une offre de services importante avec l'accompagnement de plus de 13 000 jeunes en mission locale, le CIVIS, les emplois d'avenir, la garantie jeune, les contrats aidés, le contrat de génération, l'alternance, les actions à venir dans le cadre de l'appel à projet État / Conseil régional pour l'IEJ, les actions renforcées issues du contrat de ville en faveur des jeunes des quartiers prioritaires, la plateforme de décrochage scolaire... Les moyens existent mais leur utilisation et leur efficacité doivent être renforcées.

#### Objectifs :

- Améliorer l'efficacité des principaux dispositifs en faveur de l'emploi des jeunes : taux de remplissage, suivi qualitatif renforcé pendant (ex : formation / validation des acquis de l'expérience) et par anticipation avant la sortie du dispositif ;
- Mieux mobiliser les outils d'acquisition d'expérience tels que les périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)...

#### Description de l'action :

Il s'agira de rendre lisible les principaux dispositifs en faveur de l'emploi des jeunes notamment les emplois d'avenir, la garantie jeunes, l'IEJ, l'apprentissage, le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi et le Contrat Initiative Emploi jeunes et d'optimiser leur efficacité.

- Veiller au remplissage des dispositifs emplois d'avenir, garantie jeunes, IEJ, Pacte deuxième chance grâce à un meilleur repérage des publics et une communication auprès des équipements de proximité, relais communaux associations... ;
- Promouvoir les PMSMP (vecteur d'expériences professionnelles) en faveur des jeunes en parcours auprès des clubs entreprises, des entreprises de travail temporaire, des entreprises... ;
- Développer les accès à une qualification (exemple : mobiliser la validation des acquis de l'expérience pour les jeunes en emploi d'avenir entrés en 2013, développer l'apprentissage notamment auprès des communes et dans les PME implantées dans le bassin depuis deux à trois ans, mieux occuper les places vacantes en centres de formation d'apprentis, Plan 500 000 formations...) ;
- Optimiser les sorties positives en rendant lisible par anticipation les sorties sans solution et mobiliser l'offre de service collective pour favoriser une continuité vers l'emploi ou une autre étape de parcours.



## Fiche action territoires

### 3.14 - Optimiser les politiques en faveur de l'emploi des jeunes (suite et fin)

**Public visé :**

Jeunes notamment ceux inscrits dans les dispositifs emplois d'avenir, garantie jeunes, IEJ, Contrat Unique d'Insertion... Les publics dits « NEET » et/ou habitant dans les quartiers prioritaires feront l'objet d'une attention particulière.

**Pilote :**

État (chargé de développement de l'emploi et des territoires) et missions locales

**Partenaires :**

Pôle Emploi, chambres consulaires, sous-préfecture, délégués du préfet, maison de l'emploi, Conseil départemental, Cap emploi, Conseil régional, Plateforme décrochage scolaire et PLIE

**Outils mobilisés :**

L'offre de service en faveur de l'emploi des jeunes, réunions de la cellule opérationnelle locale pour les emplois d'avenir et de la commission locale d'attribution et de suivi pour la garantie jeunes, Pacte deuxième chance, réunions locales relatives à l'IEJ...

**Indicateurs :**

- Taux de remplissage des dispositifs ;
- Nombre de nouveaux jeunes mobilisés (exemple de l'IEJ) ;
- Nombre de jeunes sortants d'un dispositif avec une solution (formation...) ;
- Nombre de jeunes mobilisés sur le dispositif validation des acquis de l'expérience et PMSMP ;
- Nombre de jeunes à l'emploi (CDD, CDI, apprentissage....) ou en suites de parcours.



### 3.15 - La GPEC territoriale dans l'industrie mécanique et l'économie sociale et solidaire

#### Objectifs :

Répondre aux besoins identifiés dans la GPEC territoriale (industrie et ESS) financée par l'État dans le cadre du Budget Opérationnel de Programme 103 de la Direccte en 2014

#### Description de l'action :

- Dans l'industrie mécanique :
  - Mise en place d'une Cellule de veille partenariale territorialisée (observatoire) ;
  - Plan de communication et de valorisation de la filière ;
  - Préparation et accompagnement des publics demandeurs d'emploi.
- Dans l'ESS :
  - Observatoire de l'ESS (répertoire des métiers) ;
  - Accompagnement des structures pour anticiper leurs difficultés, leur développement et la gestion des ressources humaines.

#### Public visé :

Entreprises, salariés, demandeurs d'emploi

#### Pilote :

Réussir en Sambre Avesnois, SPEL

#### Partenaires :

Conseil régional, partenaires sociaux, consulaires, OPCA, organismes de formation, Pôle emploi, entreprises de travail temporaire, Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, COORACE, Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux et SIAE

#### Outils mobilisés :

Maison de l'emploi, Plateforme pour l'avenir et l'emploi des jeunes, Pôle d'excellence Mécanov, Conseil Territorial de l'Économie Sociale et Solidaire de Sambre Avesnois, Accompagnement emploi, formations

#### Indicateurs :

- Nombre d'entreprises concernées ;
- Nombre de salariés et demandeurs d'emploi touchés.

## Fiche action territoires



## Fiche action territoires

### 3.16 - Développer l'apprentissage

#### Objectifs :

Un groupe de travail a été constitué afin d'articuler les moyens mis à disposition des partenaires en faveur de la promotion de l'apprentissage, créer une synergie au niveau local et faire vivre une véritable animation territoriale sur cette thématique :

- Créer une planification des événementiels liés à la promotion des contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation) ;
- Créer des actions innovantes pour le développement et la valorisation des contrats en alternance sur le territoire ;
- Créer un diagnostic local lié à l'apprentissage et une concertation sur les plans d'action de chaque structure ;
- Rendre lisible l'action partenariale en faveur de l'emploi des jeunes en apprentissage.

#### Description de l'action :

- Instaurer un groupe de travail spécifique sur l'alternance afin de créer une synergie entre les acteurs impliqués sur cette thématique ;
- Travailler sur des outils communs de veille et de suivi sur les contrats d'apprentissage et de professionnalisation ;
- Partager l'information sur les événements liés à l'alternance et faire émerger des projets complémentaires aux plans d'actions des partenaires.

Des travaux ont déjà été réalisés :

- Création des « Chronos de l'Alternance » initiés par la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille (agence territoriale de Saint-Omer) ;
- Ébauche de diagnostic lié à l'apprentissage mené par l'agence d'urbanisme du Pays de Saint-Omer.

Le groupe de travail sera réactivé en 2016 en associant de façon plus étroite le Conseil régional et les centres de formation d'apprentis locaux. Les porteurs de projets IEJ Région (cible développement de l'apprentissage) sont associés indirectement aux travaux (lien avec le comité technique IEJ du territoire).



### 3.16 - Développer l'apprentissage (suite et fin)

#### **Pilote :**

État (chargé de développement de l'emploi et des territoires)

Le Sous-Préfet préside le SPEL sur le territoire de Saint-Omer et assure le suivi stratégique de l'opération.

#### **Partenaires :**

Mission locale, Pôle emploi, Pacte pour l'avenir et l'emploi des jeunes, Cap emploi, chambres consulaires, centres de formation d'apprentis privés ou académiques présents sur le territoire de Saint-Omer, OPCA

#### **Outils mobilisés :**

- Recherche de sources statistiques fiables sur l'apprentissage en développant un partenariat avec le Conseil régional ;
- Sources statistique des chambres consulaires ;
- Données issues de Pôle emploi ;
- Documents de communication sur les aides liées aux contrats en alternance ;
- Offre de services des partenaires et journées spécifiques liées à l'alternance.

#### **Indicateurs :**

- Nombre de personnes sensibilisées sur les évènements organisés dans le cadre de l'alternance ;
- Nombre de contrats signés sur le territoire ou en périphérie (données publics et données des centres de formation d'apprentis).

## Fiche action territoires



## Fiche action territoires

### 3.17 - Jeunes des quartiers de la politique de la ville et apprentissage

**Objectif :**

Permettre à des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'accéder à un contrat d'apprentissage par un circuit court

**Description de l'action :**

Les partenaires se mobiliseront pour essayer de trouver les employeurs correspondant aux jeunes de ces quartiers qui seraient susceptibles d'accéder à un contrat d'apprentissage.

Pôle emploi mobilisera toutes les mesures de préparation des jeunes.

**Public visé :**

Jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville

**Pilote :**

État (sous-préfecture) et Pôle emploi

**Partenaires :**

Missions locales, centres sociaux, centres de formation d'apprentis, chambres consulaires, communautés d'agglomération...

**Indicateurs :**

- Nombre de jeunes repérés ;
- Nombre de jeunes accédant à un contrat d'apprentissage.



# Diagnostic de la région Hauts-de-France Glossaire

# Diagnostic de la région Hauts-de-France

## Atouts

- Un carrefour de communications, au cœur du plus riche bassin de consommation d'Europe
- La troisième région pour les investissements internationaux
- Une région ouverte, tissant des liens économiques et financiers avec la Belgique et l'Île-de-France notamment
- Des équipements de qualité, dont le premier centre hospitalo-universitaire d'Europe, la première plateforme énergétique d'Europe et la seule plateforme trimodale de dimension européenne en France
- Une agriculture puissante, entraînant l'industrie agro-alimentaire
- La première région pour la construction ferroviaire, la fabrication de verre creux ; 2<sup>e</sup> pour la fabrication de textiles, la métallurgie, la construction de bâtiments et les activités de soutien (1<sup>er</sup> centre d'appels de France) et 3<sup>e</sup> pour l'industrie automobile
- La présence des centres de décision de plusieurs leaders européens ou mondiaux comme Roquette, Tereos ou Auchan

## Faiblesses

- Un décrochage scolaire élevé et un niveau de formation inférieur à la moyenne nationale
- Les académies de Lille et Amiens sont les plus exposées au risque d'échec scolaire
- Le plus important taux de pauvreté de France métropolitaine (18,4 %)
- Le plus grand nombre de quartiers prioritaires de la politique de la ville en province avec 199 quartiers éligibles
- Un chômage endémique, premier taux de France métropolitaine (12,5 % fin 2015)
- Cinq des dix premiers taux de chômage localisés de France se trouvent en région, dans des territoires où la reconversion de l'appareil productif reste inachevée
- La problématique très sensible du chômage des jeunes, expliquée seulement en partie par la jeunesse de la population
- Une succession de plans sociaux de grande ampleur (dont en 2015 Arc international pour 556 salariés et Seafrance pour 467 salariés)

## Opportunités

- La transformation du tissu économique vers une hausse des fonctions de conception et services entraîne une diversification économique réduisant les facteurs de dépendance
- Le développement de la sphère présentielle crée des emplois non délocalisables
- Des ancrages compétitifs sur des marchés porteurs et des filières d'excellence (santé-nutrition, numérique, transition énergétique, activités logistiques...)
- Un positionnement sur des industries haut de gamme et de luxe (exemple de la robinetterie dans le Vimeu)
- Une diversification par l'innovation structurée autour de pôles de compétitivité (Up-Tex, I-Trans, Aquimer, Team<sup>2</sup>...)
- La Métropole Européenne de Lille, cœur économique
- Un projet d'envergure européenne : le canal Seine Nord-Europe mis en service en 2024
- L'exploitation des atouts touristiques

## Menaces

- Le déficit d'attractivité entraîne une « fuite des cerveaux » avec le départ constant de jeunes et de cadres
- Une exposition aux aléas économiques dans une région soumise à une concurrence internationale forte, dépendante de grands groupes industriels extrarégionaux et maillée d'un tissu dense de petites et moyennes entreprises sous-traitantes
- Les fractures territoriales majeures, à la fois économiques et sociales, pourraient menacer les capacités de transformation de la région
- Les conséquences sociales parfois désastreuses du mouvement engagé de désindustrialisation

ADEC : action de développement de l'emploi et des compétences

CDDI : contrat à durée déterminée d'insertion

CESAaR : prestation d'expertise dans le développement économique

CIVIS : contrat d'insertion dans la vie sociale

CODEFI : Comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises

COPAREF : Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation Professionnelle

CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

CUMA : coopératives d'utilisation de matériels agricoles

CREFOP : Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle

DRFIP : Direction régionale des finances publiques

ESS : économie sociale et solidaire

GEIQ : groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification

GPEC : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

GPID : gestion prévisionnelle des implantations et du développement

IEJ : Initiative pour l'Emploi des Jeunes

NEET : not in education, employment or training : jeune non scolarisé, sans emploi ni formation

NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

OPACIF : Organisme Paritaire Agréé au titre du Congé Individuel de Formation

OPCA : organisme paritaire collecteur agréé

PIA : programme d'investissements d'avenir

PLIE : plan local pour l'insertion et l'emploi

PMSMP : période de mise en situation en milieu professionnel

SIAE : structure d'insertion par l'activité économique

SPE : Service Public de l'Emploi

SPEL : Service Public de l'Emploi Local

SRDEII : Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

SRE : Stratégie Régionale pour l'Emploi

entreprises **travail** régulation  
**emploi** développement économique  
tourisme **dialogue social**  
**formation** tout au long de la vie  
international **compétitivité**  
régulation concurrentielle



## **Direccte** Hauts-de-France

Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence,  
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Les Arcades de Flandre  
70 rue Saint Sauveur  
BP 456 59021 LILLE CEDEX  
Tél : 03 20 96 48 60

Internet : <http://www.hauts-de-france.direccte.gouv.fr>